

2018-2019

www.syndicatmixtedestransports.fr



MOT DU PRÉSIDENT

Rentrée Scolaire 2018 - 2019

Chers Parents,

Une nouvelle rentrée scolaire qui s'annonce sur le signe de la sérénité.

La sérénité, car le Syndicat Mixte des Transports met en œuvre les conditions optimales pour construire sa réussite.

Eco-responsable, nous poursuivons notre lancée en matière de développement durable en privilégiant la dématérialisation.

Nous progressons sur le numérique en confirmant les inscriptions en ligne sur notre plateforme accessible depuis le site internet www.syndicatmixtedestransports.fr.

La carte sans contact en vigueur elle aussi depuis la rentrée scolaire 2017 a optimisé l'accès au bus et le suivi des courses.

Dans sa dynamique innovante, le Syndicat Mixte des Transports agit dans le sens de l'intérêt général et veille au respect des obligations de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine du transport scolaire.

Enfin, nous adressons nos plus vifs remerciements à tous les acteurs qui contribuent à l'amélioration du réseau de transport scolaire, les agents, les parents d'élèves, les associations et particulièrement les collectivités membres et les transporteurs.

Nous vous demandons chers parents, d'être attentifs aux différentes nouveautés figurant dans le présent guide, et souhaitons à vos enfants une belle année scolaire sur nos lignes.

Le Président, Georges DAUBIN

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Titre de transport 5
Article 2 – Procédure d'inscription
2-1 Inscription pour la rentrée 2018/20196
✓ Première demande
✓ Renouvellement
Article 3 – Pièces justificatives
Article 4 – Points de ramassage
Article 5 – Modalités de paiement
Article 6 – Délivrance de la carte de transport11
Article 7 – Accès au service
Article 8 – Fonds social
Article 9 – Obligations, contrôle, sécurité, indiscipline et sanctions
Article 9-1 – Obligations de l'élève, du parent ou représentant légal et du conducteur
Article 9.2 – Contrôles, sécurité, indiscipline et sanctions 20
Article 9.3 – Acceptation du présent règlement25
10 - ETABLISSEMENTS DESSERVIS26
ECOLES ELEMENTAIRES26
COLLEGES31
LYCEES40
11 - POLES D'INSCRIPTION63



TRANSPORT SCOLAIRE 2018-2019

Ce règlement s'applique aux élèves empruntant les transports scolaires sous la responsabilité du Syndicat Mixte des Transports.

L'inscription de votre enfant vaut acceptation du Règlement Intérieur des Transports Scolaires fixant les règles et conditions d'accès aux services de transports scolaires organisés par le SMT.

Il est rappelé que l'utilisation des transports scolaires n'est pas obligatoire. Toute personne sollicitant ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, s'engage à accepter les clauses dont l'objectif est de fixer les conditions favorisant la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves non seulement à l'intérieur des véhicules de transport scolaire, mais également aux abords des points d'arrêt.

Pour bénéficier d'une prise en charge et obtenir la carte de transport scolaire, l'élève doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- Etre domicilié dans le périmètre de l'agglomération (Abymes, Baie-Mahault, Désirade, Gosier, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Saint-François).
- Etre scolarisé dans un établissement public du 1^{er} et 2^{ème} degré figurant dans le présent document.

L'accès au transport scolaire concerne les élèves du primaire et du secondaire (collèges et lycées), y compris certains établissements de formation professionnelle.

Il est nécessaire que votre enfant emprunte de manière régulière les transports scolaires.

Une place dans le véhicule, même inoccupée par un élève, est financée toute l'année par le Syndicat Mixte des Transports (SMT); des moyens matériels et humains ont été adaptés en tenant compte de la présence de l'élève.

ARTICLE 1 – Titre de transport

Le traitement du dossier, la délivrance ou l'activation de la carte ne seront accomplis qu'après l'opération de paiement effectuée.

Les élèves bénéficiant du service de transports scolaires doivent obligatoirement être en possession d'un titre de transport établi par le service transport scolaire du SMT. Ce titre donne droit à un aller et retour journalier, pour l'ensemble de l'année scolaire. Il est personnel et nominatif. Le titre de transport délivré par le SMT est présenté à chaque montée dans le car : des contrôles aléatoires sur l'ensemble des circuits scolaires seront organisés.

Si l'élève n'utilise plus le service de transport scolaire, il doit en informer immédiatement son pôle d'inscription, être à jour de son abonnement et rendre impérativement son titre de transport qui est la propriété du SMT.

Article 2 - Procédure d'inscription

2-1 Inscription pour la rentrée 2018/2019

L'inscription est obligatoire et doit être renouvelé chaque année.

Pour s'inscrire, chaque élève doit remplir une pré-demande d'inscription. Les inscriptions doivent être faites avant le **31 juillet 2018,** et peuvent s'effectuer de deux manières :

- De manière privilégiée en ligne, sur le site du SMT : <u>www.syndicatmixtedestransports.fr</u>, rubrique « transport scolaire »,
- Sinon, via un formulaire papier téléchargeable sur le site <u>www.syndicatmixtedestransports.fr</u>.

a. Inscriptions par internet



Les inscriptions par internet se déroulent en deux temps :

Pré-inscription de l'élève par la famille, puis paiement sécurisé en ligne par carte bancaire après validation du dossier par les agents chargés du traitement des dossiers. Les parents seront avisés de l'acceptation du dossier d'inscription, et donc de l'ouverture du paiement en ligne avec procédure sécurisée, par un courriel.

Pour effectuer le paiement, ils devront se munir d'une carte bancaire de type Carte bleue, Visa, Mastercard.

Lors de l'inscription en ligne, les familles communiquent une **adresse email valide** et prévoient les pièces suivantes en version numérique, afin de faciliter les démarches :

✓ Première demande

- Se connecter à l'adresse
 www.syndicatmixtedestransports.fr rubrique
 « transport scolaire »
- Cliquer sur « Première demande », compléter l'écran de saisie dédié et valider la demande.
- Suivez les instructions figurant sur l'accusé de réception d'inscription afin de scanner la liste des pièces demandées.
- Attention : notez votre numéro d'identifiant
- Valider votre dossier

√ Renouvellement

Dans le cadre de renouvellement d'inscription, vous possédez déjà votre identifiant d'accès à la plateforme d'inscription. Ce numéro figure sur la carte de transport.

En cas de perte, veuillez contacter votre pôle d'inscription.

- Se connecter à l'adresse
 www.syndicatmixtedestransports.fr
 rubrique
 transport scolaire »
- Cliquer sur « Renouvellement », compléter l'écran de saisie dédié à la demande de transport et valider la demande.
- Suivez les instructions figurant sur l'accusé de réception d'inscription afin de scanner la liste des pièces demandées
- Valider votre dossier



b. Inscriptions papier

Pour les familles ne disposant pas d'un équipement informatique permettant les inscriptions en ligne, le dossier d'inscription comprend obligatoirement les pièces justificatives demandées selon la situation (renouvellement ou première demande).



Le formulaire papier est téléchargeable sur la plateforme www.syndicatmixtedestransports.fr,

www.syndicatmixtedestransports.fr, rubrique transport scolaire » et est à retourner à votre pôle d'inscription, dûment complété et signé, et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Passée cette date (sauf déménagement, transfert, réaffectation tardive dans un établissement scolaire) les dossiers ne seront en aucun cas prioritaires. L'élève ne pourra être assuré d'être en règle pour la rentrée scolaire.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par e-mail uniquement

N'oubliez pas d'inscrire <u>obligatoirement</u> votre adresse e-mail dans le formulaire en ligne ou papier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA SUPPRIME APRES UN DELAI DE 1 MOIS.

Article 3 – Pièces justificatives

En cas de première demande :

- 1. Fiche d'inscription datée et signée (inscription papier)
- 2. Livret de famille (pages parents et élève concerné)
- 3. Justificatif d'identité du représentant légal (carte d'identité, passeport...)
- 4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, électricité, téléphone fixe)
- 5. Un certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou carnet de correspondance 2018-2019 (ou dernier bulletin scolaire 2017/2018)
- 6. Attestation d'assurance scolaire 2018-2019
- 7. Attestation CAF récente
- 8. Une photo d'identité récente (En ligne : format JPG] obligatoire (toute autre photo sera refusée)

En cas de renouvellement (en ligne : à télécharger/ou papier) :

- 1. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, électricité, téléphone fixe) *en cas de changement d'adresse*
- 2. Un certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou carnet de correspondance 2018-2019 (ou dernier bulletin scolaire 2017/2018)
- 3. Attestation d'assurance scolaire 2018-2019
- 4. Attestation CAF récente

Article 4 – Points de ramassage

Afin de connaître le point de ramassage, nous vous invitons à consulter le guide et choisir l'arrêt le plus proche de votre domicile.

L'ensemble des circuits desservis est consultable et téléchargeable sur la plateforme d'inscription www.syndicatmixtedestransports.fr rubrique « transport scolaire ».

L'organisation des circuits de transport scolaire doit se faire dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de coût pour la collectivité.

Article 5 – Modalités de paiement



Vous restez redevable de l'intégralité du paiement de votre abonnement annuel.

L'élève n'utilisant plus le transport pour toute raison personnelle doit impérativement déposer sa carte d'accès (propriété du SMT) à la régie correspondante et reste redevable des sommes dues.

Les tarifs sont forfaitaires et aucun remboursement ne sera fait.

Le paiement se fera pour l'année scolaire au tarif en vigueur figurant dans le présent guide.

Les modalités de paiement se feront selon le circuit demandé :

- En ligne
- En espèces
- Par chèque à l'ordre du « Régisseur de Recettes SMTPCSM » (Joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque)
- Par carte bancaire

Dans tous les cas, vous recevrez un signalement par courriel pour régulariser votre abonnement. Soit, vous réglez en ligne, soit vous vous présentez à votre pôle d'inscription accompagné du présent document.

<u>Précisions</u>: <u>Tout trimestre commencé est dû</u>. L'année scolaire est composée de 3 trimestres :

- **Trimestre 1 :** de la rentrée 2018 au 31/12/2018
- **Trimestre 2 :** du 02/01/2019 au 31/03/2019
- **Trimestre 3 :** du 01/04/2019 au 06/07/2019

Article 6 – Délivrance de la carte de transport

L'élève pris en charge dispose d'une carte de transport **nominative et personnelle**. Il ne pourra circuler en règle sur son trajet scolaire seulement si sa carte est à jour de paiement.

Les élèves qui renouvellent leur abonnement doivent conserver leur carte de transport à la fin de l'année scolaire. Celle-ci est valable pour une durée de 3 ans. En cas de perte, un duplicata leur sera délivré moyennant la somme de 12,00 euros.

Règles d'usage de la carte

Une fois l'inscription validée, le titre de transport scolaire est chargé sur une **carte magnétique** pour l'année scolaire en cours et le circuit d'inscription de l'élève.

La carte de transport scolaire pour les nouveaux inscrits sera mise à disposition des parents dans son pôle d'inscription, à compter du 15 août 2018 et après acquittement de la somme due.

Passée cette date les dossiers ne seront en aucun cas prioritaires.

Les cartes seront mises à disposition des parents dans leur pôle d'inscription au fur et à mesure de leur traitement.

L'élève devra conserver sa carte sur une durée de 3 ans à compter de l'année d'émission.

L'abonnement est lui, valable pour une année scolaire et devra obligatoirement être renouvelé avant chaque rentrée scolaire.

Attention!

Si vous n'avez pas ou plus l'utilité de la carte de transport, elle doit être retournée immédiatement et directement au Syndicat Mixte des Transports, après acquittement des sommes dues.



En cas de perte, de vol ou détérioration de la carte, Une demande de DUPLICATA devra être effectuée auprès de votre pôle d'inscription moyennant la somme de douze (12) euros.

Article 7 – Accès au service

Accès au service

La prise en charge de l'élève se fera à partir d'un seul domicile légal, celui des parents ou du tuteur légal jusqu'à l'établissement scolaire de secteur.

En cas de mesure confiant l'enfant aux services sociaux départementaux ou à un tiers, le domicile pris en compte est celui du lieu d'accueil.

Les élèves sont inscrits sur un trajet identifié par des points d'arrêt de transport scolaire validés par le SMT, après diagnostic et sécurisation.

L'utilisation de l'abonnement de transport scolaire pour un autre trajet n'est pas autorisée.

L'accès au car scolaire se fait en passant la carte devant le VALIDEUR (boîtier jaune).

La carte doit être validée à chaque montée. <u>Elle doit</u> impérativement être conservée dans son étui de protection.

<u>Pour rappel</u>, la carte de transport est nominative et personnelle, elle ne peut donc bénéficier qu'à une seule personne.

Si le porteur de la carte n'est pas le titulaire, l'accès au car lui sera refusé.

En cas d'oubli de la carte de transport scolaire, le conducteur se réserve le droit d'accepter ou pas la montée de l'élève dans le bus. L'identité de l'élève sera déclinée et la régularité de son inscription sera vérifiée.

En cas d'oubli répété, l'accès au car pourra lui être formellement refusé.

En application de l'article L441-2 du Code Pénal, toute falsification ou contrefaçon de la carte de transport scolaire est passible de poursuites judiciaires.

Ainsi, la falsification du titre de transport scolaire entraînera, outre l'exclusion définitive des transports scolaires, un dépôt de plainte contre l'usager ou contre les parents, ou représentants légaux, si celui-ci est mineur.

En cas d'irrégularité (défaut de titre, utilisation d'un titre non valable, refus de présentation, falsification...), le conducteur signale obligatoirement les faits à son responsable qui en informera immédiatement le SMT, seule habilité à mettre en place des mesures disciplinaires.

En cas de changement de domicile en cours d'année, l'élève pourra continuer à bénéficier d'un droit au transport sous réserve des places disponibles. La nouvelle adresse devra être dans le périmètre du SMT. Il devra se rapprocher de son pôle d'inscription scolaire pour modifier le circuit affecté sur la carte d'ayant-droit.

Article 8 – Fonds social

Le Fonds Social (Collégien, Lycéen) est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles qui doivent faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant.

Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demipension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.

Ces aides sont soumises à certaines conditions d'attribution.

Dans le cadre du transport scolaire, une demande devra être adressée au service social de l'établissement scolaire concerné. Une commission, présidée par le chef d'établissement, étudiera et donnera son avis sur la demande.

Vous souhaitez faire une demande de Fonds Social pour le transport scolaire :

- 1. Demander un devis à votre pôle d'inscription pour le circuit concerné,
- 2. Présenter ce devis au service social de l'établissement scolaire de votre enfant afin de constituer un dossier,
- 3. Votre dossier sera soumis à une commission pour avis,
- 4. Dans le cas d'un avis favorable, le représentant légal de l'élève ainsi que le SMT seront automatiquement informés,
- 5. Le représentant légal pourra procéder aux formalités d'inscription pour la délivrance de la carte de transport conforme à l'avis donné par le Fonds Social.

LES 6 RÈGLES D'OR

DU TRANSPORT EN CAR



RESTER en arrière jusqu'à l'arrêt complet du car



sans bousculade le cartable à la main



sa ceinture de sécurité



calmement le cartable à la main



que le car soit éloigné avant de traverser



REGARDER dans les 2 sens avant de s'engager

Article 9 – Obligations, contrôle, sécurité, indiscipline et sanctions

L'approbation de ce règlement, voté par l'assemblée délibérante, est un acte juridique opposable, exécutoire et indispensable pour l'instruction des demandes de prise en charge.

Ce règlement est réputé connu, compris et applicable dès la remise de la carte de transport, aux élèves et à leurs parents. Il relève également du devoir et de la responsabilité du transporteur de le faire appliquer.

Ces règles s'imposent donc à tous, élèves, parents, conducteurs, transporteurs et autorités organisatrices de second rang.

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code des transports ;

Vu la Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I.) et les dispositions réglementaires d'application ;

Vu le Cahier des Clauses Techniques Particulières afférents aux Marchés de transport scolaire adjugés et confiés par le Syndicat Mixte des Transports et en cours de validité;

Article 9-1 – Obligations de l'élève, du parent ou représentant légal et du conducteur

Le conducteur du bus et l'accompagnateur méritent le respect des usagers. Il convient de respecter le travail effectué par ceux-ci, de ne pas dégrader le bus et ses équipements et de veiller à maintenir le bus en bon état de sécurité et de propreté. Par mesure de sécurité et par respect de l'entourage, chacun doit adopter un comportement calme à la montée, à la descente et pendant le trajet.

Les différentes parties doivent respecter les consignes suivantes :

9.1.1 – Obligations de l'élève :

L'élève est tenu de :

- S'assurer de l'horaire de passage du car,
- Se présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage du car,
- Accéder à l'arrêt de car dans de bonnes conditions de sécurité et de s'assurer d'un comportement calme,
- Attendre patiemment devant l'arrêt de car afin d'être vu,
- Ne pas s'amuser dans l'arrêt de car (l'arrêt de car n'est pas un espace de jeu),
- Monter calmement lorsque le véhicule est complètement arrêté et uniquement par la porte avant du véhicule,
- Présenter son titre de transport devant le valideur
- **Attention**: même en retard, il ne faut pas courir après le bus ou traverser la chaussée,
- Respecter le conducteur, les autres élèves et toutes les personnes intervenant dans le cadre du transport scolaire,
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le véhicule en est équipé (articles R412-1 et R412-2 du Code de la Route),
- Laisser libre le passage central du car; les sacs et cartables doivent être rangés sous les sièges ou dans les porte-bagages,
- Descendre du car et traverser avec prudence,
- Rentrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire sitôt la descente du car.

Il est interdit notamment:

- De parler au conducteur, sans motif valable,
- De fumer, d'utiliser des allumettes ou briquets, d'utiliser des objets tranchants, coupants ou piquants,
- De jouer, de crier, de lancer des projectiles ou de manipuler des objets dangereux,
- De toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours,
- De se pencher au dehors,
- De manger et/ou boire à l'intérieur du bus,
- De voler ou détériorer du matériel de sécurité du véhicule (ex.: marteau, extincteur, ceinture de sécurité...),
- De se déplacer pendant le trajet : l'élève doit <u>obligatoirement rester assis</u>, la ceinture de sécurité attachée sur son siège pendant toute la durée du transport,
- Enfin, à tout moment, chaque élève doit veiller à ne pas déranger son entourage, y compris par une utilisation excessive d'appareils sonores ou en téléphonant.

9.1.2- Obligations du parent ou du représentant légal :

Les dispositions de l'article 1384 du Code Civil stipulent que les parents ou représentants légaux sont civilement responsables des dommages causés par leurs enfants et/ou ceux dont ils doivent répondre. Ainsi, il leur appartient d'expliquer à leurs enfants les obligations qui découlent du présent règlement et de le respecter.

Les parents doivent informer le pôle d'inscription de toute modification liée au dossier de leur enfant. Les parents ont également un rôle primordial pour préserver la sécurité. A ce titre, ils sont pleinement responsables de leurs enfants sur les trajets « domicile – point de ramassage » pour chaque rotation. Ils doivent également exiger d'eux le port de la ceinture de sécurité.

9.1.3- Obligations du conducteur :

Le personnel de conduite de l'entreprise doit veiller au respect des consignes de sécurité, faire preuve de correction et de courtoisie vis-à-vis des élèves transportés. Conformément à la règlementation, l'utilisation du téléphone portable est proscrite en situation de conduite et le conducteur à interdiction de fumer à l'intérieur de l'habitacle.

Il doit:

- S'assurer du bon état de fonctionnement du car (éléments visibles), contrôler les périodes de révision et de contrôle technique,
- Avoir une assurance en bonne et due forme et en cours de validité,
- Eviter les accélérations ou freinages brusques (sauf en cas d'urgence),
- Respecter le Code de la Route,
- Vérifier les cartes de transport permettant l'accès au car,
- Respecter l'itinéraire des circuits quels que soient les horaires,
- Respecter les prescriptions figurant au contrat lié au SMT,
- S'assurer des conditions d'évacuation d'urgence du véhicule en cas de nécessité.

Article 9.2 - Contrôles, sécurité, indiscipline et sanctions

9.2.1 - Contrôles, sécurité, indiscipline

Les agents du SMT (Corps de contrôle) peuvent à tout moment contrôler l'application du présent règlement.

Le transporteur et ses conducteurs disposent également du pouvoir de contrôle d'accès aux véhicules et doivent veiller à la bonne application du présent règlement.

Toutes les infractions constatées seront portées à la connaissance du SMT dans les meilleurs délais. Dans ce cas, les élèves sont tenus de faire connaître leur identité à la demande des agents de contrôle ou du transporteur ou de toute personne habilitée par le SMT.

D'une manière générale, toute personne constatant une anomalie dans l'exécution du service peut en faire état auprès des services du SMT.

En cas d'indiscipline d'un enfant, à défaut d'accompagnateur, le conducteur signale les faits au responsable de l'entreprise de transport qui saisit l'autorité organisatrice pour traitement. Le SMT met au service du transporteur, dans certains cas, des agents de médiation qui veilleront au respect des consignes de sécurité et de discipline lors des trajets scolaires. Ces agents rendent compte au SMT des faits susceptibles de nuire au bon fonctionnement du transport scolaire. Ils peuvent être amenés à contrôler la possession d'un titre de transport scolaire valide délivré par le SMT.

Le SMT prend les dispositions qui s'imposent selon le règlement et agit selon les clauses du présent règlement. Il engage éventuellement la mise en œuvre de l'une des sanctions prévues par l'article 2.3.

Les actes d'indiscipline répétitifs, de non-respect des autres voyageurs, les actes de dégradation du matériel et de mise en danger du transport seront signalés aux autorités de police ou de gendarmerie si nécessaire. Dans certains cas très spécifiques, le Procureur de la République pourra être saisi.

9.2.2 – Comportements susceptibles d'entraîner une sanction

Il est rappelé aux élèves qu'il est notamment interdit de :

- Parler au conducteur sans motif valable,
- Se déplacer dans le couloir central pendant le trajet,
- Provoquer ou distraire le conducteur par des cris, chahuts, bousculades,
- Jouer, crier, lancer des projectiles,
- Cracher,
- Fumer, utiliser des allumettes et briquets,
- Manger et/ou boire à l'intérieur du bus
- Boire de l'alcool ou toute substance prohibée,
- Dégrader ou voler le matériel, dégrader le véhicule,
- Manipuler des objets tranchants (cutters, couteaux, ciseaux...),
- Actionner les dispositifs d'ouverture avant l'arrêt complet du véhicule,
- Manipuler les ouvertures de secours sans aucune raison valable,
- Faire sonner les téléphones portables ou tout autre objet et appareil à effet sonore,
- D'une manière générale, d'avoir un comportement de nature à compromettre le fonctionnement normal du service public ou l'application des consignes de sécurité,

Cette liste n'est pas exhaustive. Aussi, tout élève coupable d'indiscipline se verra sanctionner selon la gravité de ses actes.

Outre les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prononcées, le SMT se réserve le droit de demander réparation

des préjudices causés par les usagers du service, y compris des dégradations causées aux véhicules de transport.

9.2.3 Procédures disciplinaires

Les élèves ne respectant pas les dispositions du présent règlement engagent leur propre responsabilité s'ils sont majeurs. La responsabilité de leurs parents ou celle de leurs représentants légaux sera engagée s'ils sont mineurs.

Le SMT est seul compétent pour procéder à l'application des sanctions prévues au présent règlement.

Les sanctions vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires.

Avant toute sanction, la personne visée par la procédure sera invitée à présenter ses observations orales ou écrites sur le comportement reproché (droits de la défense).

En cas d'impossibilité de se rendre à une convocation, des observations écrites devront être formulées par la personne visée par la procédure, ou par ses parents ou représentants légaux, sur les faits reprochés et leur contexte.

L'examen de ces documents pourra nécessiter cependant un entretien contradictoire avec, notamment, le transporteur et le conducteur, le contrôleur ou toute personne habilitée par le SMT, qui aurait pu également relater les faits par écrit.

Le SMT se réserve la faculté d'appréciation du degré de l'indiscipline et/ou de la faute. La procédure disciplinaire interviendra selon le processus suivant :

FAUTE DE CATEGORIE 1 AVERTISSEMENT			
Comportements susceptibles d'entraîner	Procédures SMT		
cette sanction			
 Non présentation du titre de transport Titre de transport non valide Non-respect des consignes de sécurité: non port de la ceinture de sécurité, déplacements intempestifs dans le car, Dégradation volontaire de faible importance Insolence: propos et/ou attitudes impertinent(e)s ou méprisant(e)s envers le chauffeur, les autres usagers, les contrôleurs, et toute autre personne habilitée par le SMT, 	 Exposé des faits reprochés à la famille par téléphone, fax, sms, mails ou courriers, Recueil des observations au titre des droits de la défense Courrier d'avertissement adressé, en envoi simple à la famille par le SMT 		

FAUTE DE CATEGORIE 2 EXCLUSION TEMPORAIRE DE 3 JOURS A UN MOIS Cette sanction est prononcée dans le cas d'une faute dont la gravité ne justifie pas une exclusion définitive

Comportements susceptibles d'entraîner cette sanction

Procédures SMT

- Récidive faute catégorie
 1
- Insultes: grossièretés, injures, gestes déplacés envers les élèves, le chauffeur, les contrôleurs et toute autre personne habilitée par le SMT
- Menaces graves
- Bagarre à l'arrêt ou à l'intérieur du car
- Consommation tabac et/ou alcool à l'intérieur du car
- Manipulation des portes et/ou du dispositif de sécurité sans raison valable
- Falsification du titre de transport
- Vol des éléments du car
- Dégradation volontaire entraînant une immobilisation temporaire du car

- 1) Convocation de l'élève et de ses parents au SMT pour l'exposé des faits reprochés,
- 2) Recueil des observations au titre des droits de la défense,
- 3) Courrier d'exclusion temporaire adressé en envoi recommandé avec accusé de réception (RAR), aux parents (ou représentant légal).

FAUTE DE CATEGORIE 3 EXCLUSION DEFINITIVE

Cette sanction est prononcée dans le cas d'une faute et/ou une récidive

	une reciaive			
	Comportements		Procédures SMT	
S	susceptibles d'entraîner			
	cette sanction			
•	Récidive faute catégorie 2	1)	Convocation de l'élève et de	
•	Agression et violence		ses parents au SMT pour	
	grave		l'exposé des faits reprochés	
•	Introduction/usage		et de l'intention de prononcer	
	d'objets dangereux		une sanction d'exclusion	
	(cutter, couteau, ciseaux,		définitive,	
	briquet)	2)	Exclusion provisoire, à titre	
•	Introduction/usage de		conservatoire, de l'élève	
produits dangereux			prononcée par le SMT,	
•	Introduction/usage de	3)	Recueil des observations au	
	substances illicites		titre des droits de la défense,	
		4)	Exclusion définitive de l'élève	
			selon la gravité des faits	
			prononcés par le SMT	
			accompagnée d'un courrier	
		en envoi recommandé notifié		
			aux parents (ou	
			représentants légaux).	

Les sanctions et fautes visées précédemment n'épuisent pas le pouvoir disciplinaire du SMT qui conserve la faculté de sanctionner des actes ou comportements de nature à porter atteinte au bon fonctionnement du service public ou à l'application des règles de sécurité.

Article 9.3 - Acceptation du présent règlement

Ce présent règlement est consultable sur le site internet du SMT <u>www.syndicatmixtedestransports.fr</u>., rubrique « transport scolaire ».

10 - ETABLISSEMENTS DESSERVIS

ECOLES ELEMENTAIRES

N° Circuit Point de départ	Etablissements desservis Circuits	Tarifs
JT. FAUSTIN	I 1 & 2 / HILARION LEOGANE (Abymes)	
ABYMES 11 Transporteur Transport du Centre	Ecole de Boricaud - Carrefour Boricaud/Chazeau - 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) - 3 Chemins Chazeau - Route de Pavé - Impasse Réveillé - René Cocq - 2ème pont Nord - 2ème Pont - Ancienne Ecole de Chazeau - Chapelle Doubs - Rue Lamalle - Supérette Nofrap - Tamarin - Tamarin Sud - Route Desravinière - Rue Baden - 4 Chemins Bis JT. Faustin 1 & 2-/ H. LEOGANE 1 rotation matin et soir:	<u>Annuel</u> 21,00 €
	Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V) Mercredi : 07h00 - 11h15	
ABYMES 12 Transporteur Transport du Centre	Route de Coma - Ecole Primaire Jean Noël Olimé - Route Papin - Compper - Blanchard Beausoleil - Mascou - La Digue Fidelin - Mare Fidelin - Papin Nord - J. Longfort - Route de Papin - Goulin Centre - Goulin - Goulin Est - Carrefour Goulin - Belle Place - Montée Masselas - Rue Chabus - Impasse Farhasmane - Carrefour Bouliqui - Carrefour Leroux Est - Impasse R. Lambert - Impasse Frédéric - Ecole de Boisvin - Carrefour Boisvin - London - Rue Charlemagne - Route de Bonnier Nord - Pont de Caraque - Pont de Nérée - Rue de la Poterie - Daniel Capou - JT. FAUSTIN 1 et 2 & H. LEOGANE 1 rotation matin et soir : Départ : 07h00 - Retour : 15h30(L-M-J-V) Mercredi : 07h00 - 11h15	<u>Annuel</u> 21,00 €
ABYMES 13 <u>Transporteur</u> Transport du Centre	Canal Perrin- Route de Golconde - Rue Golconde/Palétuviers - Rue Jean Tony - Gaoza - La Pépinière - Chemin de Belle Plaine- JT. FAUSTIN 1 et 2 & H. LEOGANE 1 rotation matin et soir : Départ : 07h15- Retour : 15h30 (L-M-J-V) Mercredi : 07h15 - 11h15	<u>Annuel</u> 19,00 €

ABYMES	Caduc - Village Caduc - Impasse de la l	Redoute –	<u>Annuel</u>
14	Route de Caduc - Lacazette - Doubs	Nerval	
<u>Transporteur</u>	d'Orange – Palais Royal Doubs – Val M		19,00€
Transport	Boivinière - Pointe d'Or - Carrefour Sim	nonet – 4	
du Centre	Chemins Bis –Toussaint Louverture		
	JT. FAUSTIN 1 et 2 & H. LEOGANE		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15– Retour : 15h30 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 07h15 - 11h15		
Elémentaire	Mixte 1 & 2 Louis ANDREA (Ba	ie-Maha	ult)
Elémentaire	Cora MAYEKO (Baie-Mahault)		·
BAIE-	Dumonter Lot MIRTIL - Route de	Trim.	Annuel
MAHAULT	Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3	111111.	Ailliuei
21	chemins Calvaire – Ecole de Calvaire –	30,00€	90,00€
<u>Transporteur</u>	Rue Mercan Mercédès – Gossain –	00,00 0	50,00 0
SA	Calvaire chapelle 2 – Ecole de Bragelogne		
PAJAMANDY	- Route de Bragelogne - Saint Alban - 3		
	Chemins Vénus – Mouthier – Route de		
	Chantilly - Carrefour Raiffer - Blachon -		
	Blachon 1 - Blachon 2 - Gendarmerie		
	Baie-Mahault – Mixte Bourg 1 et 2		
	Louis Andréa/ Cora Mayéko		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
BAIE-	Gendarmerie Baie-Mahault - Blachon 1	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	– Blachon – Carrefour Raiffer – Route de		
22	Chantilly – Mouthier – 3 Chemins Vénus	30,00 €	90,00€
	- 3 Chemins Plaisance - Domaine de		
<u>Transporteur</u>	Biglette – Plaisance – Rés. Les Colibris –		
SA DA JAMANDY	Convenance 2 – C. Cial de Convenance –		
PAJAMANDY	Rd Pt de Jabrun - Mixte Bourg 1 et 2		
	Louis Andréa/ Cora Mayéko 1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
	Depart. 071113 - Reiour. 101143 (L-M-J-V)		

BAIE-	Dalciat – Wonche Foyer – Route de	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Wonche 1 - Wonche Lot. Semsamar -		
23	Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route de	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 –		
SA PAJAMANDY	Route de Castelbon 3 – Route de Castelbon 2 – Route de Castelbon –		
PAJAMANDI	Digue/Castelbon – Carrefour Raiffer –		
	Haut Budan – Domaine de Fond Budan -		
	Rés. Basilic – Budan – Fonds Budan – 3		
	Chemins de Fonds Budan - Mixte Bourg		
	1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayéko		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
BAIE-	Lot Fonds Sarail «Les Tamarins» -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Terrain Agathon/Maison de quartier		
24	Simon Sinzonitte - Camp Dugommier -	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Lot La Martingale – Ecole Elémentaire de		
SA	la Jaille - Ecole Privée de la Jaille - Ecole		
PAJAMANDY	Elémentaire de la Jaille - C. Cial		
	Destreland – Rés. Pépinière - Mixte		
	Bourg 1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayéko		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
BAIE-	Moudong Sud (Rue J-Claude PARIS) -Les	Trim.	Annuel
MAHAULT	Collines de Moudong – Les Citronniers		
25	(Moudong Centre) - Complexe Sportif de	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Moudong – Lycée de Bel Air – C.Cial		
SA	Destreland - Rés Pépinière - Les Acacias		
PAJAMANDY	- Bld Destrellan - Stade - Mixte Bourg		
	1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayeko		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
	ire de CONVENANCE Pierre MA7	HIEU	
(Baie-Mahau	1t)		
BAIE-	Ecole de Calvaire – Bonnardel/Calvaire – E		
MAHAULT	3 Chemins Vénus – 3 Chemins Plaisance – Domaine		
31	de Biglette — Ecole de Convenance Pierre	MATHIEU	<u>Gratuit</u>
<u>Transporteur</u>			
C.G.T.S.	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)		

Elémentaire	de la JAILLE (Baie-Mahault)	
BAIE- MAHAULT	Lotissement La Martingale -Terrain <u>Trim.</u> Agathon/Maison de quartier Simon	<u>Annuel</u>
41 <u>Transporteur</u>	Sinzonitte – Camp Dugommier – 30,00 € Lotissement Fond Sarail « Les Tamarin » -	90,00€
R.M.T.	Ecole Privée de la Jaille - Ecole Elémentaire de la Jaille 1 rotation matin et soir :	
Ecole prima	Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V) ire de Beauséjour (Désirade)	
Beole prima	Débarcadère – Les Galets – Déchetterie – Aerodrome	Annuel
	- Beauséjour - Ecole de Beauséjour - Cimetière -	11111401
<u>Transporteur</u>	Bourg – Débarcadère – Débarcadère 1 – Parcours	70,00 €
Transport	Sportif - Le Désert - Baie Mahault 3 - Baie Mahault	
du Centre	4 - Centre Equestre - Le Souffleur - La Plage du	
	Souffleur – Point de Vue – Collège Maryse CONDE –	
	Débarcadère 1 – Débarcadère – Bourg – Cimetière – Ecole primaire de Beauséjour	
	1 rotation matin et soir	
	Départ : 07h30 – Retour : 16h15 (L-M-J-V)	
Elémentaire	Suzanne ROLLON de POUCET (Gosier)	
GOSIER	Mare à Bwe - Rosine - Carrefour Labouaye - Belle	
51	Plaine - Source de Poucet - Bin à té - Impasse	<u>Gratuit</u>
<u>Transporteur</u>	Valuette - Impasse Manno - Mathurin - Impasse	
C.G.T.S.	Gengoul – Carrefour Mathurin – Besson Est – Morne	
	Diavet - Besson Ouest - Réjoui - Mascotte - Labrousse - C. Cial Bas du Fort - Bas du Fort -	
	Grand Baie – Elémentaire Suzanne Rollon de	
	Poucet 1 rotation matin et soir :	
	Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V)	
	Mercredi : 07h00 - 11h15	
Elémentaire	Klébert MOINET de MARE-GAILLARD (Gosier)
GOSIER 52 Transporteur	Beaumanoir – Bertrand – Michaux/Beaumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beaumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard (Elémentaire	Gratuit
C.G.T.S.	Klébert MOINET de Mare-Gaillard)	Gratuit
0.0.1.0.	1 rotation matin et soir	
	Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V)	
	Mercredi : 07h00 - 11h15	

Mixte BOURG 1 L. CALENDRIER BICEP (Sainte-Anne) Mixte BOURG 2 Ginette MARAGNES (Sainte-Anne)					
SAINTE-ANNE	Durivage - Guillon Germain - Maudette -	Trim.	<u>Annuel</u>		
B1A	Champ Vert - Fonds Thézan – Durivage 2				
<u>Transporteur</u>	- Ecole mixte Bourg 1 Lucie	25,00 €	75,00 €		
Transport Les 6F	CALENDRIER BICEP & Bourg 2 Ginette MARAGNES				
Les of	1 rotation matin et soir :				
	Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)				
	2000001111100 110100011 1 1011000 (2 112 0 1)				
SAINTE-ANNE	Gissac -FFrench - Tickens - Castaing	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>		
B1B	Montmain - Ecoles mixtes 1 & 2 du				
<u>Transporteur</u>	Bourg	25,00 €	75,00 €		
Transport	1 rotation matin et soir :				
Les 6F	Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)				
T31 5 4 . 5	D 0 0 15-41 1- DEGITATION	DIIDO			
(Sainte-Anne	R & G Mathurine de DESHAUT	LUKS			
SAINTE-ANNE	Fonds Barotte - Carrefour Deshauteurs -	Trim.	Annuel		
B1C	Lamar - Carrefour de Cavanière - Eucher	111111.	Ailliuei		
Transporteur	- Elémentaire R & G Mathurine de	25,00€	75,00 €		
Transport	Deshauteurs	,	,,,,,,,		
Les 6F	1 rotation matin et soir :				
	Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)				
Elémentaire A. LAZARD de DOUVILLE (Sainte-Anne)					
SAINTE-ANNE	L'Henriette - Gentilly - Richeplaine -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>		
B1D	Chateaubrun - Bois Lomard - Cinq				
<u>Transporteur</u>	Etangs – Bérard – Richer – Cocoyer - Bel	25,00 €	75,00 €		
Transport Les 6F	Etang –				
Les or	Ecole A. LAZARD de Douville 1 rotation matin et soir :				
	1 rolation matin et soir : Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)				
	= -F				

COLLEGES

Collège Alexandre ISAAC (Abymes) Collège Aurélie LAMBOURDE (Abymes)			
ABYMES 61 Transporteur Transport du Centre	Ecole de Boricaud – Carrefour Boricaud/Chazeau – 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) – 3 Chemins Chazeau – Route de Pavé – Impasse Réveillé – René Cocq – $2^{\grave{e}me}$ pont Nord – $2^{\grave{e}me}$ Pont – Ancienne Ecole de Chazeau – Chapelle Doubs – Chemin de la Balance - Rue Lamalle – Supérette Nofrap –	<u>Annuel</u> 21,00 €	
	Tamarin – Tamarin Sud – Route Desravinière – Rue Baden – 4 Chemins Bis Collège A. Isaac /Collège Aurélie LAMBOURDE 1 rotation matin et soir Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h15		
ABYMES	Route de Coma - Ecole Primaire Jean Noël Olimé	<u>Annuel</u>	
62 <u>Transporteur</u> Transport du Centre	- Route Papin - Compper - Blanchard Beausoleil - Mascou - La Digue Fidelin - Mare Fidelin - Papin Nord - J. Longfort - Route de Papin - Goulin Centre - Goulin - Goulin Est - Carrefour Goulin - Belle Place - Montée Masselas - Rue Chabus - Impasse Farhasmane - Carrefour Bouliqui - Carrefour Leroux Est - Impasse R. Lambert - Impasse Frédéric - Ecole de Boisvin - Carrefour Boisvin - London - Rue Charlemagne - Route de Bonnier Nord - Pont de Caraque - Pont de Nérée - Rue de la Poterie - Collège A. Isaac /Collège Aurélie LAMBOURDE 1 rotation matin et soir Départ : 05h55 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 05h55 - 12h15	21,00 €	
ABYMES 63 <u>Transporteur</u> Transport du Centre	Canal Perrin - Route de Golconde - Rue Golconde/Palétuviers - Rue Jean Tony - Gaoza - La Pépinière - Chemin de Belle Plaine Collège A. Isaac / Collège Aurélie LAMBOURDE 1 rotation matin et soir Départ: 06h15- Retour: 17h15 (L-M-J-V) Mercredi: 06h15 - 12h15	<u>Annuel</u> 19,00 €	

ABYMES	Caduc – Village Caduc – Impasse de la		<u>Annuel</u>
64	Route de Caduc - Lacazette - Doubs		
<u>Transporteur</u>	d'Orange – Palais Royal Doubs – Val M		19,00 €
Transport	Boivinière - Pointe d'Or - Carrefour Sir	nonet – 4	
du Centre	Chemins Bis - Collège A. Isaac / Collèg	ge Aurélie	
	LAMBOURDE		
	1 rotation matin et soir		
	Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h15 - 12h15		
Collège Mau	rice SATINEAU (Baie-Mahault)		
BAIE-	Dumonter Lot MIRTIL – Route de	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3		
71	Chemins Calvaire - Ecole de Calvaire -	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Rue Mercan Mercedes – Gossain –		
C.G.T.S.	Calvaire Chapelle 2 – Ecole de		
	Bragelogne – Route de Bragelogne –		
	Saint Alban - 3 Chemins Vénus -		
	Mouthier – Rte de Chantilly – Carrefour		
	Raiffer – Blachon – Blachon 1 – Blachon		
	2 – Gendarmerie de Baie-Mahault -		
	Collège Maurice Satineau		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-		
	V) Mercredi : 06h00 - 12h25		
BAIE-	Gendarmerie de Baie-Mahault -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Blachon 1 – Blachon – Carrefour Raiffer		
72	- Route de Chantilly - Mouthier - 3	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Chemins Vénus – 3 Chemins Plaisance		
C.G.T.S.	– Domaine de Biglette – Plaisance – Rés.		
	Les Colibris – Convenance 2 – C.Cial de		
	Convenance – Rd Pt Jabrun -		
	Collège Maurice Satineau		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h00 - 12h25		

BAIE-	Dalciat - Wonche Foyer - Rte de	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Wonche 1 - Wonche Lot Semsamar -		
73	Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route	30,00€	90,00€
<u>Transporteur</u>	de Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 –		
C.G.T.S.	Route de Castelbon 3 – Route de		
	Castelbon 2 – Route de Castelbon –		
	Digue Castelbon - Haut Budan -		
	Domaine de Fonds Budan – Rés Basilic		
	- Budan - 3 Chemins Fonds Budan -		
	Collège Maurice Satineau		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-		
BAIE-	V) Mercredi : 06h00 - 12h25	Tuina	A 1
MAHAULT	La Jaille Fonds Sarail/Lot Fonds Sarail « Les Tamarins » — Terrain	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
74	Agathon/Maison de quartier Simon	30,00 €	90,00€
Transporteur	Sinzonitte– Camp Dugommier – Lot La	30,00 €	90,00 C
C.G.T.S.	Martingale – Ecole Privée de la Jaille –		
0.0.1.0.	Ecole Elémentaire de la Jaille – C. Cial		
	Destreland - Rés. Pépinière - Collège		
	Maurice Satineau		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-		
	V) Mercredi : 06h00 - 12h25		
BAIE-	Moudong Sud (Rue J-Claude PARIS) -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Les Collines de Moudong - Les		
75	Citronniers (Moudong Centre) –	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Complexe Sportif de Moudong – Lycée		
C.G.T.S	de Bel Air (Moudong Nord) – Rés		
	Pépinière – Les Acacias – Bld Destrellan		
	- Stade - Collège Maurice Satineau 1 rotation matin et soir :		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-		
	V) Mercredi : 06h00 - 12h25		

Collège de G	OURDELIANE (Baie-Mahault)		
BAIE-	Les Citronniers (Moudond Centre) -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT 81A <u>Transporteur</u> TRANSLOM	Les Collines de Moudong – Moudong Sud (Rue J-Claude Paris) – Rd Pt Moudong – Parc de la Jaille – Ecole Privée de la Jaille – Ecole Elémentaire de la Jaille – C.Cial Destreland – Rés Pépinière – Les Acacias – Bld de Destrellan – Stade – Collège M. Satineau – Fonds Richer - Belcourt - Collège de Gourdeliane 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-V)- Mercredi : 06h00 - 12h15	30,00 €	90,00 €
BAIE- MAHAULT 81B Transporteur TRANSLOM	3 Chemins Plaisance – 3 Chemins Vénus - Bonnardel – Rue Mercan Mercedes – Dumonter Lot MIRTIL – Route de Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3 Chemins Calvaire – Bonfils Calvaire – Route de Wonche 3 – Route de Wonche 2 – Wonche Lot. Semsamar – Route de Wonche 1 – Wonche Foyer –	<u>Trim.</u> 30,00 €	<u>Annuel</u> 90,00 €
	Dalciat 3 - Dalciat - Dupuy - Route de Castelbon 6 - Route de Castelbon 5 - Route de Castelbon 3 - Route de Castelbon 2 - Route de Castelbon 3 - Route de Castelbon 2 - Route de Castelbon - Digue Castelbon - Haut Budan - Domaine de Fonds Budan - Rés Basilic - Budan - Fonds Budan - 3 Chemins Fonds Budan - Collège de Gourdeliane 1 rotation matin et soir: Départ: 06h00 - Retour: 17h15 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 - 12h15		
BAIE- MAHAULT 81C Transporteur TRANSLOM	Calvaire Chapelle 2 - Gossain - Bonnardel/Calvaire - Bonnardel - Ecole de Bragelogne - Route de Bragelogne - Saint Alban - 3 Chemins Vénus - Mouthier - Route de Chantilly - Carrefour Raiffer - Blachon - Blachon 1 - Blachon 2 - Gendarmerie Baie-Mahault - Collège de Gourdeliane 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h15	<u>Trim.</u> 30,00 €	<u>Annuel</u> 90,00 €

Collège Mary	yse CONDE (Désirade)				
	Débarcadère – Les Galets – Déch	<u>Annuel</u>			
<u>Transporteur</u>	Aerodrome – Beauséjour – Ecole de Beauséjour –				
Transport	Cimetière – Bourg – Débarcadère – Débarcadère 1 – 70,00 e				
du Centre	Parcours Sportif - Le Désert - Baie Mahault 3 -				
	Baie Mahault 4 – Centre Equestre - Le Souffleur –				
	La Plage du Souffleur – Point de Vue – Collège				
	Maryse CONDE				
	1 rotation matin et soir :				
	Départ : 06h30 – Retour : 15h45 (L-M-J-V)				
A 11\ = 1	Mercredi : 06h30 - 12h20				
Collège Edmond BAMBUCK (Gosier)					
GOSIER	ITINERAIRE A :	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>		
91A	Grande Ravine Ecole – Frechou/Pavé –				
<u>Transporteur</u>	Goudenance – Tombeau – Grand Mare –	20,00 €	60,00€		
SA	Ecole Cocoyer - Carrefour Cocoyer -				
PAJAMANDY	Sortie Labouaye – Mare à Bwè – Rosine				
	- Carrefour Labouaye - Belle Plaine -				
	Collège Edmond Bambuck				
	1 Rotation matin et soir :				
	Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi : 06h00 12h15				
	Mercreat : 06h00 12h15 Vendredi : 06h00-16h15				
GOSIER	ITINERAIRE B:	Trim	A m m 1 o 1		
91B	Labrousse – Mascotte – Réjoui – Besson	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>		
Transporteur	Ouest - Morne Diavet - Besson Est -	20,00€	60,00€		
SA	Carrefour Mathurin – Goyave – Impasse	20,00 0	00,00 0		
PAJAMANDY	Gengoul – Impasse Manno – Impasse				
	Valuette – Bin à Té – Source Pouce –				
	Poucet – Ecole de Poucet – Collège				
	Edmond Bambuck				
	1 Rotation matin et soir				
	Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J)				
	Mercredi : 06h00-12h15				
	Vendredi : 06h00-16h15				

GOSIER	Grand Bois Ecole - Bois Joly - Fond	<u>Trim.</u>	Annuel
92A	Homard – Moreau – Fafa – Carrefour		
<u>Transporteur</u>	Route de Moreau – Carrefour Bouliqui –	20,00€	60,00€
SA	Carrefour Leroux Est - Madeleine -		
PAJAMANDY	Carrefour Leroux L7A – Pont de Périclès		
	– Impasse Petit Etang – Leroux –		
	Impasse Leroux - Carrefour Leroux -		
	Carrefour Champagne – Tombeau –		
	Goudenance – La Frechou/Pavé –		
	Grande Ravine Ecole – Périnet/Grande		
	Ravine – Périnet – Houezel – Docteur		
	Hélène - Collège Edmond Bambuck		
	1 Rotation matin et soir		
	Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J)		
	Mercredi: 06h00 12h15		
	Vendredi : 06h00-16h15		
GOSIER	Carrefour Mare Café - Fonds Grand	Teien	A m m 1 o 1
92B		<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
	Bois - Morne Sinsson - Impasse Popotte	00.00.0	60.00.0
<u>Transporteur</u>	- Ma Source - Impasse Nonnon -	20,00 €	60,00 €
SA	Leroux - Carrefour Leroux - Carrefour		
PAJAMANDY	Champagne - Tombeau - Goudenance -		
	La Frechou/Pavé – Grande Ravine Ecole		
	- Périnet/Grande Ravine - Périnet -		
	Houezel – Docteur Hélène – Collège		
	Edmond Bambuck		
	1 Rotation matin et soir		
	Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J)		
	Mercredi : 06h00 12h15		
	Vendredi : 06h00-16h15		
GOSIER	Mare Gaillard Ecole - Mare-Gaillard	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
93	(Elémentaire Klébert MOINET) - Colline		
<u>Transporteur</u>	des 500 pas – Impasse Vercinot – Pliane	20,00 €	60,00€
SA	Bellevue 2 – Pliane Bellevue – Saint		
<i>PAJAMANDY</i>	Hilaire – Mitaud/Saint Hilaire – Mitaud		
	– Fond Bel Air – Païnanou – Dunoyer –		
	Dampierre – Grande Ravine – Riviera –		
	Belle Plaine – Collège Edmond		
	Bambuck		
	1 Rotation matin et soir –		
	Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J) -		
	Mercredi : 06h00 12h15		
	Vendredi : 06h00-16h15		

GOSIER	Kervino – Domaine de Kervenou –	Trim.	Annuel
94A	Bernard – Michaux/Beaumanoir –		
<u>Transporteur</u>	Bertrand – Beaumanoir – Bois de Rose –	20,00€	60,00€
SA	Gampo – Fonds Gampo – Fonds Pierre –		
PAJAMANDY	Impasse Barbin – Ecole de Port Blanc –		
	Dubois - Chemin Bananier - Mondor -		
	Kancel – Jean-Baptiste – Galin – La		
	Frechou/Pavé – Grande Ravine Ecole – Riviera – Belle Plaine – Collège E.		
	Bambuck		
	1 Rotation matin et soir		
	Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J)		
	Mercredi : 06h00 12h15 -		
	Vendredi : 06h00-16h15		
GOSIER	Beaumanoir – Bois de Rose – Gampo –	Trim.	Annuel
94B	Fonds Gampo – Fonds Pierre – Impasse		
<u>Transporteur</u>	Barbin – Ecole Port Blanc – Dubois –	20,00€	60,00€
SA	Chemin Bananier – Mondor – Kancel –		
PAJAMANDY	Jean Baptiste – Galin – La		
	Frechou/Pavé – Grande Ravine Ecole –		
	Riviera – Belle Plaine – Collège Edmond		
	Bambuck		
	1 Rotation matin et soir Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J)		
	Mercredi : 06h00		
	Vendredi : 06h00-16h15		
Collège Fug	ène YSSAP (Sainte-Anne)		
GOSIER	Sommet de Salines - Bernard -	Teriena	A m m 1 1 0 1
GUSIER A2	Beaumanoir – Jacotière – Collège	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
<u>Transporteur</u>	Eugène YSSAP	25,00 €	75,00 €
Transport	1 Rotation matin et soir :	20,000	70,000
Les 6F	Départ 06h15– Retour : 16h15 (L-M-J)		
	Mercredi-Vendredi : 06h15 –12h25		
SAINTE-ANNE	Belle Place – Grands-Fonds - Pavillon –	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
B2A	Pavillon 1 – Saint Paul 1 - Louisiane –		
<u>Transporteur</u>	Tickens – Collège Eugène Yssap	30,00 €	90,00€
Transports	1 Rotation matin et soir :		
COMMIN	Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J)		
CATRIME ARTES	Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25	т:	A 1
SAINTE-ANNE B2B	Fonds Barotte – Carrefour Deshauteurs – Fouché – Burat –	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
Transporteur	Collège Eugène Yssap	30,00 €	90,00€
Transporteur Transports	1 Rotation matin et soir :	30,00 E	90,00 C
COMMIN	Départ 06h10– Retour : 16h15 (L-M-J)		
001111111	Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25		

SAINTE-ANNE B2C	Durivage – Guillon Germain – Maudette	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
Transporteur Transports COMMIN	- Champ Vert - Fonds Thézan - Durivage 2 - Collège Eugène Yssap 1 Rotation matin et soir : Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J)	30,00€	90,00€
	Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25		
SAINTE-ANNE B2D <u>Transporteur</u> Transports COMMIN	Bois Lomard - Cinq Etangs - Bérard - Marly - Ti Moulin - Stade Richeplaine - Richeplaine - Carrefour Delgrès - Route de Richeplaine - Sainte Rose - Surgy - Morne de Surgy - Carrefour Moulin Loery - Châteaubrun - Tickens -	<u>Trim.</u> 30,00 €	<u>Annuel</u> 90,00 €
	Ffrench – Castaing Montmain – Collège		
	Eugène Yssap		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ 06h10– Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25		
SAINT-	Village – Rés Karukéra - Ecole Pointe	Trim.	Annuel
FRANCOIS	des Châteaux – Karouane - Le Balaou –		
A2A	Saint Bernard - La Coulée 3 – La Coulée	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	2 – La Coulée 1 - Golf – Place de l'église		
Transports	– Raisins Clairs – Collège A. Macal –		
VIRAPIN	Gorot – Favreau – Belle Allée - Carrefour		
Claudy	Bessot – Anse des Rochers – Blonval –		
	Courcelles – Anse à la Barque - Collège		
	Eugène Yssap		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ 06h10– Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h20 –12h25		
Callège O P	AME DECORBIN de DOUVILLE	(Sainta	Annal
SAINTE-ANNE	Belle Place - Grands Fonds - Pavillon -	Trim.	Annuel
B3A	Louisiane - Saint Paul - Collège O.	111111.	Ailiuei
Transporteur	Ramé Decorbin	30,00 €	90,00€
Transport	1 rotation matin et soir - :	00,000	30,000
Les 6F	Départ : 6h15 – Retour : 17h15 (L-M-J)		
	Mercredi - Vendredi : 06h15 – 13h15		
SAINTE-ANNE	Saint Protais - Cinq Etangs - Gentilly -	<u>Trim.</u>	Annuel
взв	Collège O. Ramé Decorbin		
<u>Transporteur</u>	1 rotation matin et soir :	30,00 €	90,00€
Transport	Départ : 6h15 – Retour : 17h15 (L-M-J)		
Les 6F	Mercredi - Vendredi : 06h15 – 13h15		

SAINTE-ANNE	Gentilly - Richeplaine - Chateaubrun -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
взс	Cinq Etangs – Bérard – Richer –	20.00.0	00.00.0
<u>Transporteur</u> Transport	Cocoyer – Bel Etang - Collège O. Ramé Decorbin	30,00 €	90,00 €
Les 6F	1 rotation matin et soir :		
263 01	Départ : 6h15 – Retour : 17h15 (L-M-J)		
	Mercredi-Vendredi : 06h15 – 13h15		
SAINTE-ANNE	Courcelles - Le Helleux – Châteaubrun	Trim.	Annuel
B3D	- Surgy - Richeplaine - Marly - Sainte		
<u>Transporteur</u>	Rose - Bois Lomard - Cinq Etangs -	30,00€	90,00€
Transport	Bérard - Collège O. Ramé Decorbin		
Les 6F	1 rotation matin et soir		
	Départ : 6h15 – Retour : 17h15 (L-M-J)		
~ 11\ • 1	Mercredi-Vendredi : 06h15 – 13h15		
	andre MACAL (Saint-François)		
SAINT-	Village - Rés Karukéra - Ecole Pointe	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
FRANCOIS	des Châteaux – Karouane - Le Balaou –	1 = 00 0	7. 00 0
B1A	Saint Bernard - La Coulée 1 – La Coulée	17,00 €	51,00 €
<u>Transporteur</u>	2 - La Coulée 3 - Golf -Collège A.		
Transports VIRAPIN	Macal 1 rotation matin et soir :		
Claudy	Départ : 6h10 Retour : 16h55 (L-M-J-V)		
- Claudy	Mercredi: 6h10 - 12h00		
SAINT-	Desbonnes - Route de Pombiray - La	Trim.	Annuel
FRANCOIS	Princesse – Ancien Moulin - Desvarieux		
B1B	– Rés Sainte-Marthe – Martin Luther	17,00 €	51,00€
<u>Transporteur</u>	King - Collège A. Macal		
Transports	1 rotation matin et soir :		
VIRAPIN	Départ : 6h10 - Retour : 16h55 (L-M-J-V)		
Claudy	Mercredi : 6h10 - 12h00		
SAINT-	Bois de Vipart - Saint-Jacques -	Trim.	Annuel
FRANCOIS	Landrieux – Saint-Charles – Foyer Rural		
B1C	- Ecole de Bragelogne - Bragelogne 2 -	17,00 €	51,00 €
<u>Transporteur</u>	Favreau - Collège A. Macal	·	·
Transports	1 rotation matin et soir :		
VIRAPIN	Départ : 6h10 - Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
Claudy	Mercredi : 6h10 - 12h00		

LYCEES

MAITRISE DE MASSABIELLE (Pointe-à-Pitre)				
GOSIER	Carrefour Cocoyer - Ecole Cocoyer -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>	
101	Grand Mare – Tombeau – Carrefour	05.00.0	75.00.0	
Transporteur C.G.T.S.	Champagne - Carrefour Leroux - Impasse Leroux - Leroux - Impasse Petit Etang - Périclès - Carrefour Leroux 2 - Carrefour Mare Café - Délégué - Morne Sinssson - Impasse Popotte - Grand Bois Ecole - Jeandron - Gampo - Bois de Rose - Beaumanoir - Bertrand - Michaux/Beaumanoir - Bernard - Kervino - Carrefour Beaumanoir/RN4 - Mare Gaillard Ecole - Mare Gaillard (Elémentaire Klébert Moinet) - Colline des 500 pas - Impasse Vercinot - Pliane Bellevue 2 - Pliane Bellevue - Saint Hilaire - Mitaud/Saint Hilaire - Mitaud - Fond Bel Air - Painanou - Dunoyer - Rue de l'Habitation - Impasse Syracuse - Rés. Panama - Rés Saint Raphael. Docteur Hélène - Gerty Archimède Gosier - Médiathèque - Mairie Gosier - Amédée Clara - Parc du Calvaire - Pointe de la Verdure - Stade Gosier - Rd Pt Manne - Montauban - Poucet - Grand Baie - Bas du Fort - C. Cial Bas du Fort - Rés. Fort Fleur d'Epée - Rondpoint Chauvel - CHU Abymes/PAP - Mortenol Maîtrise de Massabielle 1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 16h35 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-12h35	25,00 €	75,00 €	
BAIE-	Stade - Bld de Destrellan - Les Acacias -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>	
MAHAULT 102	C. Cial Destreland – Destrellan 2 – La Jaille – Agathon – Maîtrise de	54,00 €	162,00€	
<u>Transporteur</u>	Massabielle– P-à-Pitre	01,000	102,000	
C.G.T.S.	1 Rotation matin et soir : Départ : 06h30 – Retour : 16h35 (L-M-J-V) Mercredi : 06h30 – 12h35			

MAITDICE	MAITRISE DE MASSABIELLE - LP CARNOT			
(Pointe-à-Pi				
SAINTE-ANNE	Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>	
A4A	Poirier – Ffrench – Bois Jolan – Mairie	FF 00 C	165.00.0	
<u>Transporteur</u> SA	Sainte-Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivge 2 –	55,00 €	165,00 €	
PAJAMANDY	Carrière - Fonds Thézan - Centre des			
I AUAMANDI	Arts Pointe-à-Pitre			
	1 rotation matin et soir :			
	Départ : 6h00- Retour : 17h15 (L-M-J-V)			
	Mercredi : 06h00 – 13h15			
SAINT-	Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>	
FRANCOIS	des Châteaux – Karouane -Le Balaou –		_	
A4	Saint Bernard - La Coulée 3 –La Coulée	25,00 €	75,00 €	
<u>Transporteur</u>	2 - La Coulée 1 – Golf – Place de l'église –			
SA	Morne à Cayes - Raisins clairs - Collège			
PAJAMANDY	A. Macal – Gorot – Favreau – Bessot –			
	Belle Allée – Anse des Rochers – Blonval			
	- Courcelles -Anse à la Barque - LP Carnot et Maîtrise de Massabielle			
	1 rotation matin et soir :			
	Départ : 5h15-Retour : 17h15 (L-M-J-V)			
	<i>Mercredi</i> : 5h30 – 13h15			
LGT BAIMB	RIDGE - LGT JARDIN D'ESSAI	_		
	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby			
ABYMES	Ecole de Boricaud - Carrefour Boricaud/0		Annuel	
111	Chemins (Jabrun St-Cyr) – 3 Chemins			
Transporteur :	Route de Pavé – Impasse Réveillé – René			
SA	pont Nord – 2ème pont – Ancienne Ecole de			
PAJAMANDY	Chapelle Doubs - Chemin de la Bala			
	Lamalle - Supérette Nofrap - Tamarin - Ta			
	- Route Desravinière - Rue Baden - 4 Ch			
	Toussaint Louverture – Boisripeaux			
	Boisripeaux - Boisripeaux - Daniel Capou -			
	- LGT Baimbridge/LGT Jardin d	Essai/LPO		
	Chevelier St-Georges 1 rotation matin et soir :			
	Départ : 06h00 – Retour : 17h45(L-M-J-V)			
	Mercredi: 06h00-13h15			

ABYMES	Route de Coma – Ecole Primaire Jean-Noë	1 OLIME -	Annuel
112	Route Papin – Compper – Blanchard Bea		<u>rmmaer</u>
Transporteur	Mascou – La Digue Fidelin – Mare Fidelin		21,00€
SA	Nord – J. Longfort – Route de Papin – Goulis		,
PAJAMANDY	Goulin – Goulin Est – Carrefour Goulin – Be		
-	Montée Masselas - Rue Chabus -	Impasse	
	Farhasmane - Carrefour Bouliqui - Carrefo	ur Leroux	
	Est – Impasse R. Lambert – Impasse Frédér	ric – Ecole	
	de Boisvin - Carrefour Boisvin - Londo		
	Charlemagne - Route de Bonnier Nord -		
	Caraque – Pont de Nérée – Rue de la	Poterie –	
	Providence - LGT Baimbridge/LGT	Jardin	
	d'Essai/LPO Chevalier St-Georges		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 05h55 – Retour : 17h45 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 05h55-13h15		
ABYMES		- Rue	<u>Annuel</u>
113	Golconde/Palétuviers – Rue Jean Tony – (3aoza- La	01 00 0
<u>Transporteur</u>	Pépinière – Chemin de Belle Plaine –		21,00€
SA PAJAMANDY		Essai/LPO	
PAJAMANDY	Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00	Dotour	
	1 rotation matin et soir : Depart : 06n00 17h45 (L-M-J-V) 6 Mercredi : 06h00-13h15	– Relour:	
ABYMES	Caduc - Village Caduc - Impasse de la	Podouto	Annuel
114	Route de Caduc – Lacazette – Doubs		Alliuei
<u>Transporteur</u>	d'Orange – Palais Royal Doubs – Val M		21,00€
SA	Boivinière – Pointe d'Or – Carrefour Sim	nonet – 4	21,000
PAJAMANDY	Chemins Bis – Toussaint Louverture – Be		
	Ecole - Boisripeaux - Daniel Capou - Pro		
	LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LPO		
	St-Georges		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 –		
	Retour : 17h45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13	3h15	
GOSIER	ITINERAIRE A :	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
115A	Collège Edmond Bambuck - Docteur		
<u>Transporteur</u>	Hélène – Gerty Archimède Gosier –	25,00€	75,00 €
SA	Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée		
PAJAMANDY	Clara – Parc du Calvaire – Anse Tabarin –		
	Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd		
	Pt Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort - – LGT		
	Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP		
	Chevalier St-Georges		
	1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00-		
	Retour: 17 h 45 (L-M-J-V)		
	Mercredi: 06h00- 13h15		
	Wercrear: Conco-Tania		

GOSIER	ITINERAIRE B :	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
115B	Belle Plaine - Carrefour Labouaye -		
<u>Transporteur</u>	Riviera – Grande Ravine – Dunoyer – Rue	25,00€	75,00 €
SA	de l'Habitation – Impasse Syracuse – Rés.		
PAJAMANDY	Panama – Rés. Saint Raphael – L'Houezel		
	Centre – L'Houezel – Docteur Hélène –		
	Gerty Archimède Gosier – Médiathèque –		
	Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du		
	Calvaire – Anse Tabarin – Pointe de la		
	Verdure – Stade Gosier – Rondpoint		
	Manne – Montauban – Poucet – Source		
	Poucet – Bin à Té – Impasse Valuette –		
	Impasse Manno –Mathurin – Carrefour		
	Mathurin – Impasse Gengoul – Besson Est		
	– Morne Diavet – Besson Ouest – Route		
	Besson - Impasse Mionette - Chauvel -		
	Chauvel Est - LGT Baimbridge /LGT		
	Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-		
	V) Mercredi : 06h00- 13h15		
GOSIER	ITINERAIRE C	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
115C	Saint-Félix – Lycée Hôtelier – Dunoyer –		
<u>Transporteur</u>	Dampierre – Périnet/Grande Ravine –	25,00 €	75,00 €
SA	Périnet – Houezel – Docteur Hélène –		
PAJAMANDY	Gerty Archimède Gosier – Médiathèque –		
	Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du		
	Calvaire – Anse Tabarin – Pointe de la		
	Verdure – Stade Gosier – Rondpoint		
	Manne – Montauban – Poucet – Grand		
	Baie – Bas du Fort - LGT Baimbridge		
	/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-		
	Georges		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-		
	V) Mercredi : 06h00- 13h15		

GOSIER 115D	Mare-Gaillard - Colline des 500 pas - Impasse Vercinot - Pliane Bellevue 2 -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
Transporteur SA PAJAMANDY	Pliane Bellevue – Saint-Hilaire – Mitaud/Saint Hilaire – Mitaud – Fond Bel Air – Painanou – Dunoyer – Dampierre – Grande Ravine – Riviera –Belle Plaine – Grand Baie – Bas du Fort - LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges 1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00– Retour : 17 h 45 (L-M-J-	25,00 €	75,00 €
	V) Mercredi : 06h00- 13h15		
GOSIER	Kervino – Bernard – Michaux/	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
116A Transporteur SA PAJAMANDY	Beaumanoir - Bertrand - Beaumanoir - Bois de Rose - Gampo - Fonds Gampo - Fonds Pierre - Impasse Barbin - Ecole Port Blanc - Dubois - Chemin Bananier - Mondor - Kancel - Jean Baptiste - Galin - Frechou/Pavé - Goudenance - Tombeau - Grand Mare - Ecole Cocoyer - Carrefour Cocoyer - Carrefour Labouaye - Médaille Carre - Carrefour Mathurin - Besson Est - Morne Diavet - Besson Ouest - Route Besson - Impasse Mionette - Chauvel - LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges 1 Rotation matin et soir: Départ: 06 h 00- Retour: 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00-13h15	25,00 €	75,00 €
GOSIER	Carrefour Mare Café - Fonds Grand Bois	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
116B <u>Transporteur</u>	– Morne Sinsson – Impasse Popotte – Grand Bois Ecole – Bois Joli – Fod	25,00 €	75,00 €
SA PAJAMANDY	Homard - Moreau - Fafa - Impasse Tassy - Grand Bois - Ma Source - Impasse Nonnon - Carrefour Leroux - Pont de Périclès - Leroux - Impasse Leroux - Carrefour Leroux - Carrefour Champagne - Tombeau - Grand Mare - Ecole Cocoyer - Morne Diavet - Besson Ouest - Impasse Mionette - Chauvel - LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges 1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15		

		m ·		
BAIE-	Calvaire Chapelle 2 - Gossain -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>	
MAHAULT	Bonnardel/Calvaire – Bonnardel – 3	5 4000	160.00.0	
117	Chemin Vénus - 3 Chemins Plaisance -	54,00 €	162,00 €	
<u>Transporteur</u>	Domaine de Biglette – Plaisance – Rés			
SA	Les Colibris – Convenance 2 – C. Cial			
PAJAMANDY	Convenance – Rd Pt Jabrun – Moudong			
	Sud (Rue J.Claude PARIS) – Les collines de Moudong – Les Citronniers (Moudong			
	Centre) – Complexe Sportif de Moudong			
	- Lycée Bel Air (Moudong Nord) -			
	Gymnase Valère Lamy – Stade – Bld de			
	Destrellan – Les Acacias – C. Cial			
	Destreland – Destrellan 2 – La Jaille –			
	Agathon - LGT Baimbridge/LGT Jardin			
	d'Essai/LP Chevalier St-Georges			
	1 rotation matin et soir :			
	Départ : 06h00 – Retour : 17h45 (L-M-J-V)			
	Mercredi : 06h00-13h20			
UAG FOUILLOLE (Pointe-à-Pitre)				
LGT BAIMBRIDGE – LGT JARDIN D'ESSAI –				
LGI BAIMB	RIDGE – LGT JARDIN D'ESSAI :	_		
	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby	mes)	Annuel	
LPO CHEVA	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard -		<u>Annuel</u>	
LPO CHEVA SAINTE-ANNE	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby	mes) <u>Trim.</u>		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole -	mes)	<u>Annuel</u> 165,00 €	
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands	mes) <u>Trim.</u>		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO	mes) <u>Trim.</u>		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin - Surgy - Richeplaine - Bérard - Bel Etang - Douville - Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges	mes) <u>Trim.</u>		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard – Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 6h00– Retour : 17h45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 – 13h15	mes) <u>Trim.</u>		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 6h00– Retour : 17h45 (L-M-J-V)	mes) <u>Trim.</u>		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 – Retour : 17h45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 – 13h15 Le Helleux – Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac - Poirier – Ffrench – Bois	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 – Retour : 17h45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 – 13h15 Le Helleux – Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac - Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte Anne – Galbas –	r mes) <u>Trim.</u> 55,00 €	165,00 €	
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B	Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir: Départ: 6h00- Retour: 17h45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 – 13h15 Le Helleux – Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac - Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte Anne – Galbas – Cimetière - Durivage – Durivage 1 –	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B Transporteur	Boisvin - Surgy - Richeplaine - Bérard - Bel Etang - Douville - Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir: Départ: 6h00- Retour: 17h45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 - 13h15 Le Helleux - Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac - Poirier - Ffrench - Bois Jolan - Mairie Sainte Anne - Galbas - Cimetière - Durivage - Durivage 1 - Durivage 2 - Carrière - Fonds Thézan -	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B Transporteur	Boisvin - Surgy - Richeplaine - Bérard - Bel Etang - Douville - Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir: Départ: 6h00- Retour: 17h45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 - 13h15 Le Helleux - Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac - Poirier - Ffrench - Bois Jolan - Mairie Sainte Anne - Galbas - Cimetière - Durivage - Durivage 1 - Durivage 2 - Carrière - Fonds Thézan - UAG - LGT Baimbridge - Jardin d'Essai	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B Transporteur	Boisvin - Surgy - Richeplaine - Bérard - Bel Etang - Douville - Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir: Départ: 6h00- Retour: 17h45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 - 13h15 Le Helleux - Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac - Poirier - Ffrench - Bois Jolan - Mairie Sainte Anne - Galbas - Cimetière - Durivage - Durivage 1 - Durivage 2 - Carrière - Fonds Thézan - UAG - LGT Baimbridge - Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B Transporteur	LIER DE SAINT-GEORGES (Aby Boisvin - Surgy - Richeplaine - Bérard - Bel Etang - Douville - Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir: Départ: 6h00- Retour: 17h45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 - 13h15 Le Helleux - Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac - Poirier - Ffrench - Bois Jolan - Mairie Sainte Anne - Galbas - Cimetière - Durivage - Durivage 1 - Durivage 2 - Carrière - Fonds Thézan - UAG - LGT Baimbridge - Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir:	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		
LPO CHEVA SAINTE-ANNE A3A Transporteur CGTS SAINT-ANNE A3B Transporteur	Boisvin - Surgy - Richeplaine - Bérard - Bel Etang - Douville - Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir: Départ: 6h00- Retour: 17h45 (L-M-J-V) Mercredi: 06h00 - 13h15 Le Helleux - Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac - Poirier - Ffrench - Bois Jolan - Mairie Sainte Anne - Galbas - Cimetière - Durivage - Durivage 1 - Durivage 2 - Carrière - Fonds Thézan - UAG - LGT Baimbridge - Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges	rmes) <u>Trim.</u> 55,00 €		

SAINT-	Village- Rés Karukéra – Ecole Pointe	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
FRANCOIS	des Châteaux – Karouane - Le Balaou –		
A3	Saint Bernard - La Coulée 1 – La Coulée	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	2 - La Coulée 3 – Golf – Place de l'église		
CGTS	- Morne à Cayes - Raisins Clairs -		
	Collège A.Macal - Gorot - Favreau -		
	Bessot – Belle Allée Blonval - Courcelles		
	– Anse à la Barque – UAG - LGT		
	Baimbridge - Jardin d'Essai - LPO		
	Chevalier St-Georges		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 5h15-Retour : 17h45 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 5h50 - 13h15		
I.CT PELIX	PROTO (Abymes)		
		/01	A 1
ABYMES 121	Ecole de Boricaud – Carrefour Boricaud		<u>Annuel</u>
	- 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) - 3 Chemins		14000
<u>Transporteur</u>	- Route de Pavé - Impasse Réveillé - Re		14,00 €
R.M.T.	2ème Pont Nord – 2ème Pont – Ancienne		
	Chazeau - Chapelle Doubs - Chemin de l		
	- Rue Lamalle - Supérette Nofrap - 7		
	Tamarin Sud – Route Desravinière - Rue		
	Chemins Bis - Toussaint Louverture - B		
	Ecole - Boisripeaux - Daniel Capou - Prov	vidence -	
	LGT Félix PROTO		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h15		
	17h15 (L-M-J) - Mercredi - Vendredi : 06h1		
ABYMES	Route de coma - Ecole primaire Jean N		<u>Annuel</u>
122	- Route Papin - Compper - Blanchard Be		
<u>Transporteur</u>	Mascou – La Digue Fidelin – Mare Fideli		14,00 €
R.M.T.	Nord - J. Longfort - Route de Papin		
	Centre – Goulin – Goulin Est – Carrefou	r Goulin –	
	Belle Place – Montée Masselas – Rue	Chabus –	
	Impasse Farhasmane – Carrefour B		
	Carrefour Leroux Est - Impasse R. I		
	Impasse Frédéric - Ecole de Boisvin -		
	Boisvin - London - Rue Charlemagne -	Route de	
	Bonnier Nord – Pont de Caraque – Pont de	de Nérée –	
	Rue de la Poterie – Providence -LGT Félix		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h15	- Retour :	
	17h15 (L-M-J) - Mercredi et vendredi : 06h	.15-13h15	

ABYMES	Canal Perrin – Route de Golconde	e – Rue	<u>Annuel</u>
123	Golconde/Palétuviers – Rue Jean TONY	– Gaoza –	
<u>Transporteur</u>	La Pépinière – Chemin de Belle Plaine – I	LGT Félix	14,00 €
R.M.T.	PROTO		
	1 rotation matin et soir :Départ : 06h15	– Retour :	
	17h15 (L-M-J) - Mercredi et vendredi : 06h	15-13h15	
ABYMES	Caduc - Village Caduc - Impasse de la	Redoute –	<u>Annuel</u>
124	Route de Caduc - Lacazette - Doubs	Nerval	
<u>Transporteur</u>	d'Orange – Palais Royal Doubs – Val M	Iontana –	14,00 €
R.M.T.	Boisvinière - Pointe d'Or - Carrefour Sir	monet – 4	
	Chemins Bis - Toussaint Louverture - Be	oisripeaux	
	Ecole - Boisripeaux -Daniel Capou - Pro	ovidence –	
	LGT Félix PROTO		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h15	– Retour :	
	17h15 (L-M-J) Mercredi et vendredi : 06h15	5-13h15	
ABYMES	Boulevard de la Rénovation - Collège	de Grand	<u>Annuel</u>
125A	Camp – Gerty Archimède Sud – Rd Pt Mie		
<u>Transporteur</u>	Les Saintes - Rd Pt Ignace 1 - Rd Pt	Discount	12,00 €
R.M.T.	Center – Déchetterie Petit Pérou – L	GT Félix	
	PROTO		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h15		
	17h15 (L-M-J) Mercredi et vendredi : 06h1	5-13h15	
BAIE-	Stade de Baie-Mahault - Trioncelle -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Lot Fonds Sarail « Les Tamarins » - LGT		
125B	Félix PROTO	54,00 €	162,00€
<u>Transporteur</u>	1 rotation matin et soir : Départ : 06h15 –		
R.M.T.	Retour : 17h15 (L-M-J)		

LPO CHARL	ES COEFFIN (Baie-Mahault)			
ABYMES	Providence – Rue de la Poterie – Carrefo	ur Nérée –	Annuel	
131	Pont de Caraque – Mahé – Route de Bonn			
<u>Transporteur</u>	Rue Charlemagne – Carrefour Boisvin – l		42,00 €	
SA	Bonine - Rue J. Manlius Nord - Route de			
PAJAMANDY	Carrefour Beausoleil - Route de Belle F			
	Molasse – Chemin de la Balance – Rue			
	Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin Su			
	Desrainières – Rue Baden – 4 Chemin			
	Chemins – Toussaint Louverture – Be	1		
	Ecole – Boisripeaux – Daniel Capou – Pro Rd Pt Dechetterie – Rd Point Discount			
	Ignace 1 – Delgrès – Anquetil – Hibiscu Bourg – Rd Pt Miquel/IUFM – Gerty Are			
	COEFFIN	Grand Camp – Agathon – La Jaille - LPO Charles		
	1 Rotation matin et soir : Départ : 06h05	- Retour		
	17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 06h05-12h45	recour.		
BAIE-	Ecole de Calvaire- Bonnardel/Calvaire	Trim.	Annuel	
MAHAULT	- Bonnardel - Ecole de Bragelogne -			
132	Route de Bragelogne – Saint-Alban – 3	30,00 €	90,00€	
<u>Transporteur</u>	chemins Vénus - Mouthier - Route de			
SA	Chantilly – Carrefour Raiffer – Haut			
PAJAMANDY	Budan – Domaine de Fonds Budan –			
	Rés Basilic – Budan – Fonds Budan – 3			
	chemins Fonds Budan – Belcourt –			
	Fonds Richer - Collège M. Satineau -			
	Gymnase Valère Lamy - Trioncelle -			
	LPO Charles COEFFIN			
	1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00-			
	Retour: 17h20 (L-M-J-V)			
	Mercredi : 06h00-12h45			

GOSIER	Beaumanoir – Bertrand –	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
133 <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY	Michaux/Beaumanoir - Bernard - Kervino - Carrefour Beaumanoir/RN4 - Mare Gaillard Ecole - Mare Gaillard(Elémentaire Klébert MOINET) - Plage des Salines - Salines - Saint-Félix - Lycée Hôtelier - Dunoyer - Dampierre - Périnet/Grande Ravine - Périnet - Houezel - Docteur Hélène - Gerty Archimède Gosier - Médiathèque - Mairie Gosier - Amédée Clara - Parc du Calvaire - Pointe de la Verdure - Stade Gosier - Rd-Pt Manne - Montauban - Poucet - Grand Baie - Bas du Fort - Blanchard - Agathon - Parc de la Jaille - LPO Charles Coeffin 1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17 h 20 (L-M-J-V) - Mercredi : 06h00-12h45	25,00€	75,00 €
GOSIER	Carrefour Beaumanoir/RN4 – Mare	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
134	Gaillard(Elémentaire Klebert MOINET) –		
<u>Transporteur</u>	Mare Gaillard - Plage des Salines -	25,00 €	75,00 €
SA PAJAMANDY	Salines – Saint Félix – Lycée Hôtelier – Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rond-Point Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort – CHU Abymes/PAP – Centre des Arts – Tour Sécid – Bld Charles de Gaulle – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – Parc de la Jaille – LPO Charles Coeffin 1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00– Retour : 17 h 20 (L-M-J-V) - Mercredi : 06h00-12h45		
POINTE-A-	Centre des Arts - Cités Unies - Légitimu		<u>Annuel</u>
PITRE	Miquel - Gerty Archimède Sud - Grand Camp -		
135	Agathon - La Jaille - Parc de la Jaille - Fonds Sarail - LPO Charles COEFFIN		55,00 €
<u>Transporteur</u> SA	Sarail – LPO Charles COEFFIN 1 rotation matin et soir :		
PAJAMANDY	Départ : 06h45 – Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 06h45-12h45		

SAINTE-ANNE		<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
A6A		111111.	Ailiuei
<u>Transporteur</u>	Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac -	60,00 €	180,00€
VIRAPIN	Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie		
Claudy	Sainte Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 –		
	Carrière - Fonds Thézan		
	LPO Charles COEFFIN		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 5h45-Retour : 17h20 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 5h45-12h45		
SAINT-	Village - Rés Karukéra - Ecole Pointe	Trim.	<u>Annuel</u>
FRANCOIS	des Châteaux – Karouane - Le Balaou –		
A6	Saint Bernard - La Coulée 1 – La Coulée	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	2 - La Coulée 3 – Golf – Place de l'église		
VIRAPIN	– Morne à Cayes - Raisins Clairs –		
Claudy	Collège A.Macal - Gorot - Favreau -		
	Bessot – Anse des Rochers – Blonval –		
	Courcelles – Anse à la Barque - LPO		
	Charles COEFFIN		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 5h15-Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 5h30-12h45		
T D ATIOTION			
	N ARRON (Baie-Mahault)		
ABYMES	Providence – Rue de la Poterie – Carrefo		
141	Pont de Caraque – Mahé – Route de Bon		
<u>Transporteur</u>	Rue Charlemagne – Carrefour Boisvin –		
SA PAJAMANDY	Bonine – Rue J. Manlius Nord – Route de Carrefour beausoleil – Route de Belle		
PAJAMANDI	Molasse – Chemin de la Balance – Rue		
	Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin S		
	Desravinières – Rue Baden – 4 Chemis		
	Chemins – Toussaint Louverture – Boisrig		
	- Boisripeaux - Daniel Capou - Provider		
	Déchetterie – Rd Pt Discount Center –		
	Delgrès – Anquetil – Hibiscus – Vieux-I		
		el – Gerty	
	Archimède Sud – Grand Camp – Agathor		
	la Jaille - LP Augustin ARRON		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ : 06h05 – Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h05-13h15		

POINTE-A- PITRE 142 <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY	Centre des Arts – Cités unies – Légitimus – Rd Pt Miquel – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – La Jaille – C.Cial Destreland – Rés Pépinière – Acacias – Bld Destrellan – Stade de Baie-Mhault/LP Augustin ARRON 1 Rotation matin et soir : Départ : 06h15-Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h15-13h15		<u>Annuel</u> 35,00 €
GOSIER	Beaumanoir - Bertrand -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
143	Michaux/Beaumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beaumanoir/RN4 –	25,00 €	75,00 €
Transporteur SA PAJAMANDY	Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard – Plage des Salines – Salines – Saint Félix – Lycée Hôtelier – Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd Pt Manne – Montauban – Poucet Grand Baie – Bas du Fort – Blanchard – Agathon – La Jaille – C. Cial Destreland – LP Augustin ARRON 1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00– Retour : 17 h 15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15	25,00 €	75,00 €
GOSIER 144	Carrefour Beaumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard – Plage des	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
<u>Transporteur</u>	Salines – Salines – Saint Félix – Lycée	25,00 €	75,00 €
SA PAJAMANDY	Hôtelier – Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Stade Gosier – Rd Pt Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort – CHU Abymes/PAP – Centre des Arts – Tour Sécid – Bld Charles de Gaulle – Gerty Archimède Sud - Grand Camp – Agathon – La Jaille – C. Cial Destreland – LP Augustin ARRON 1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00– Retour : 17 h 15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15)		

BAIE-	Moudong Sud (Rue J-Claude PARIS) –	Trim.	Annuel
MAHAULT	Les Collines de Moudong – Les	111111.	<u>riiiiaei</u>
145	Citronniers (Moudong Centre) – Complexe	30,00 €	90,00€
Transporteur	sportif de Moudong – Lycée de Bel Air	00,000	30,000
SA	(Moudong Nord) – Rés Pépinière – Les		
PAJAMANDY	Acacias – Bld Destrellan – Stade - LP		
	Augustin ARRON		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 –		
	Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h00 - 13h15		
BAIE-	Dumonter Lot MIRTIL – Route de	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
MAHAULT	Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3		
146	Chemins Calvaire - Ecole de Calvaire -	30,00 €	90,00€
<u>Transporteur</u>	Rue Mercan Mercedes – Gossain –		
SA	Calvaire Chapelle 2 – Ecole de Bragelogne		
PAJAMANDY	- Route de Bragelogne - Saint Alban - 3		
	Chemins Vénus – Mouthier – Route de		
	Chantilly – Carrefour Raiffer – Blachon –		
	Blachon 1 – Blachon 2 – Gendarmerie Baie-Mahault –		
	LP Augustin ARRON		
	1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h00-13h15		
BAIE-	Gendarmerie Baie-Mahault – Blachon 1	Trim.	Annuel
MAHAULT	- Blachon - Carrefour Raiffer - Route de	111111.	<u>mmuci</u>
147	Chantilly – Mouthier – 3 Chemins Vénus	30,00 €	90,00€
Transporteur	- 3 Chemins Plaisance - Domaine de	20,000	20,000
SA	Biglette - Plaisance - Rés Les Colibris -		
PAJAMANDY	Convenance 2 – C. Cial de Convenance –		
	Rond-Point de Jabrun		
	LP Augustin ARRON		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h00–		
	Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h00 - 13h15		

BAIE-	Dalciat - Wonche Foyer - Route de		<u>Annuel</u>
MAHAULT 148	Wonche 1 – Wonche Lot. Semsamar – Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route de		90,00 €
<u>Transporteur</u>	Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 –		90,00 €
SA	Route de Castelbon 3 – Route de		
PAJAMANDY	Castelbon 2 – Route de Castelbon –		
111011111111111111111111111111111111111	Digue/Castelbon – Carrefour Raiffer –		
	Haut Budan – Domaine de Fonds Budan		
	- Résidence Basilic - Budan - Fonds		
	Budan - 3 Chemins de Fonds Budan - LP		
	Augustin ARRON 1 rotation matin et soir:		
	Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi : 06h00 - 13h15		
BAIE-	La Jaille Fond Sarail/Lot Fond Sarail		<u>Annuel</u>
MAHAULT	« Les Tamarins » - Terrain Agathon-		
149	Maison de Quartier Simon Sinzonitte -		90,00€
<u>Transporteur</u>	Camp Dugommier - Lot La Martingale -		
SA	Ecole Privée de la Jaille - Ecole		
PAJAMANDY	Elémentaire de la Jaille – C. Cial		
	Destrellan – Rés Pépinière - LP Augustin		
	ARRON		
	1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 -		
	Retour: 17h15 (L-M-J-V)		
C) A TRIM	Mercredi: 06h00 - 13h15)	Thui	A 1
SAINT-	Village - Rés Karukéra - Ecole Pointe des Chateaux - Karouane - Le Balaou - Saint		<u>Annuel</u>
FRANCOIS A7	Bernard - La Coulée 1 – La Coulée 2 - La		75,00 €
Transporteur	Coulée 3 – Golf – Place de l'église – Morne		75,00 €
Transport	à Cayes - Raisins Clairs – Collège A.Macal		
GOLABKHAN	- Gorot - Favreau - Bessot - Anse des		
Antoine	Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la		
1211001110	Barque -		
	P Augustin ARRON		
	1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-		
	Retour : 17h15 L-M-J-V)		
	Mercredi : 5h30-13h15		
SAINTE-ANNE	Châteaubrun - Lycée Gissac - Gissac -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
A7A	Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie	_	
<u>Transporteur</u>	Sainte Anne – Cimetière – Durivage –	60,00€	180,00€
Transport	Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière –		
GOLABKHAN	Fonds Thézan-LP Augustin ARRON		
Antoine	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 5h45-Retour : 17h15 L-M-J-V)		
	Mercredi : 5h45-13h15		

LMD HOTEL	LERIE ET TOURISME (Gosier)			
ABYMES	Carrefour Beau Soleil - Route de Belle l	Fontaine –	Annuel	
151	Molasse - Chemin de la Balance -	Rés Les		
<u>Transporteur</u>	Calebassiers - Pointe d'Or - 4 Chem	ins Bis –	40,00 €	
SA	Toussaint Louverture – Boisripeaux	Ecole –		
PAJAMANDY	Boisripeaux - Daniel Capou - Prov			
	Déchèterie Petit Pérou – Rd-Pt Discount Center –			
		Ignace – Anquetil – Hibiscus – Vieux Bourg – Rd-Pt		
	Miquel – Rd-Pt Chauvel – Blanchard – Ba			
	- Grand Baie - Grand Baie 1 - Ecole de			
	Belle Plaine - Carrefour La Bouaye -	Riviera –		
	Dampierre – Dunoyer –			
	LMD Hôtellerie et Tourisme	O Botour		
	1 Rotation matin et soir : Départ : 05h4			
	17h15 (L-M-M-J-V) Mercredi : 05h40	14113 /		
BAIE-	Route de Mazouloute – Chapelle	Trim.	Annuel	
MAHAULT	Calvaire – 3 Chemins Calvaire - Bonfils	111111.	Aimuei	
152	Calvaire – S Chemins Calvaire - Bonnis Calvaire – Route de Wonche 3 – Route	54,00€	162,00€	
Transporteur	de Wonche 2 – Wonche Lot Semsamar –	34,00 €	102,00 €	
SA	Route de Wonche 1 – Wonche Foyer –			
<i>PAJAMANDY</i>	Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route			
1 2102111121112	de Castelbon 5 – Route de Castelbon 4			
	- Route de Castelbon 3 - Route de			
	Castelbon 2 – Route de Castelbon 1 –			
	Route de Castelbon – Digue Castelbon –			
	Blachon - Blachon 1 - Blachon 2 -			
	Gendarmerie Baie-Mahault – Belcourt –			
	Fonds Richer – Collège M. Satineau –			
	Gymnase Valère Lamy – Stade – Bld			
	Destrellan – Les Acacias – C. Cial			
	Destreland - Destrellan 2 - La Jaille -			
	Agathon - Ecole de Poucet - Belle			
	plaine -Carrefour Labouaye - Riviera -			
	Grande Ravine – Dampierre – Dunoyer			
	– LMD Hôtellerie et Tourisme –			
	1 Rotation matin et soir: Départ:			
	06h00– Retour : 17h15 (L-M-J)			
	Mercredi : 06h00-14h15			
	Vendredi : 06h00 – 16h15			

LP CARNOT	(Baie-Mahault)		
GOSIER	Carrefour Cocoyer - Ecole Cocoyer -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
161	Grand Mare – Tombeau – Carrefour		
<u>Transporteur</u>	Champagne - Carrefour Leroux -	25,00 €	75,00 €
C.G.T.S	Impasse Leroux - Leroux - Impasse		
	Petit Etang – Périclès – Carrefour		
	Leroux 2 - Carrefour Mare Café -		
	Délégué – Morne Sinssson – Impasse		
	Popotte - Grand Bois Ecole - Jeandron		
	- Gampo - Bois de Rose - Beaumanoir -		
	Bertrand – Michaux/Beaumanoir –		
	Bernard – Kervino – Carrefour Beaumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole		
	- Mare Gaillard (Elémentaire Klébert		
	Moinet) – Colline des 500 pas – Impasse		
	Vercinot – Pliane Bellevue 2 – Pliane		
	Bellevue – Saint Hilaire – Mitaud/Saint		
	Hilaire – Mitaud – Fond Bel Air –		
	Painanou – Dunoyer – Dampierre –		
	Perinet/Grande Ravine - Perinet -		
	Houezel – Docteur Hélène – Gerty		
	Archimède Gosier – Médiathèque –		
	Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du		
	Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade		
	Gosier - Rd Pt Manne - Montauban -		
	Poucet – Grand Baie – Bas du Fort- Rd		
	Pt Chauvel - CHU Abymes/PAP -		
	Mortenol (Maîtrise de Massabielle) -		
	Centre des Arts (Lycée Carnot de		
	Pointe-à-Pitre) 1 Rotation matin et soir : Départ :		
	1 Rotation matin et soir. Depart. 06h00— Retour: 17 h 15 (L-M-J-V)		
	Mercredi: 06h00-13h15		
LGTPA ALEX	KANDRE BUFFON (Baie-Mahau	(†)	
ABYMES	Boisripeaux Ecole - Boisripeaux -	Trim.	Annuel
171	Daniel Capou – Providence – C. Cial		
Transporteur	Milenis - Mamiel - Creps - Morne	70,00 €	210,00€
TRANSLOM	Vergain – Rés Marie Galante – Anquetil	·	·
	– Hibiscus – Pont Baimbridge – Rés		
	Solitude -Rd PtIgnace 1 - Gontrant		
	Sablier - LGTPA A. Buffon (Lycée		
	Agricole)		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 06h30 – Retour : 17h00 (L-M-J)		
	Mercredi - Vendredi : 06h30-13h30		

POINTE-A-	Centre des Arts - Citées unies -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
PITRE 172	Boulevard Légitimus – Rd Pt Miquel/IUFM – Gerty Archimède Sud –	70,00 €	210,00 €
<u>Transporteur</u>	Grand Camp – Agathon – La Jaille –	70,00€	210,00 €
TRANSLOM	Destrellan 2 – Rd Pt Jabrun/ LGTPA A.		
11011102011	Buffon		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 06h30 – Retour : 17h00 (L-M-J)		
	Mercredi-Vendredi : 06h30-13h30		
BIA-MAHAULT	C. Cial Destreland - Rés Pépinière -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
173	Les Acacias - Bld Destrellan - Stade -		
<u>Transporteur</u>	Collège M. Satineau - Fonds Richer -	35,00 €	105,00€
TRANSLOM	Belcourt – Rd Pt Beausoleil – Rd-Pt		
	Dupuy – Dupuy – Wonche foyer –		
	Wonche Lot Semsamar - Route de		
	Wonche 3 – Route de Wonche 2 – Route		
	de Wonche 1 – Bonfils Calvaire – Ecole		
	de Calvaire – Bonnardel/Calvaire – Bonnardel – 3 Chemins Vénus – 3		
	Chemins Plaisance – Domaine de		
	Biglette – Plaisance – Convenance 2 – C.		
	Cial Convenance		
	LGTPA A. BUFFON		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ : 06h30– Retour : 17h00 (L-M-J)		
	Mercredi-Vendredi : 06h30-13h30		
SAINTE-ANNE	Châteaubrun – Lycée Gissac - Poirier –	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
A8A	Ffrench - Bois Jolan - Mairie Sainte		
<u>Transporteur</u>	Anne – Galbas – Cimetière – Durivage –	60,00€	180,00€
C.G.T.S.	Durivage 1 – Durivage2 – Carrière -		
	Fonds Thézan – LGTPA. A. BUFFON		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 5h45-Retour : 17h00 L-M-J) Mercredi-Vendredi : 5h45-13h30		
SAINT-	Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe	Trim.	Annuel
FRANCOIS	des Chateaux – Karouane -Le Balaou –	111111.	<u> </u>
A8	La Coulée 1 – La Coulée 2 – La Coulée 3	25,00€	75,00 €
Transporteur	- Golf – Place de l'église – Morne à	,	,
CGTS	Cayes - Raisins Clairs - Collège A.Macal		
	– Gorot – Favreau – Bessot – Anse des		
	Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à		
	la Barque - LGTPA A. BUFFON		
	1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-		
	Retour: 17h00 (L-M-J)		
	Mercredi - Vendredi : 5h15-13h30		

LGT YVES I	LEBORGNE (Sainte-Anne)		
GOSIER	Blanchard - Bas du Fort - Grand Baie -	Trim.	Annuel
A1	Poucet – Montauban – Rondpoint Manne –	<u> </u>	
<u>Transporteur</u>	Stade Gosier – Pointe de la Verdure – Anse	25,00 €	75,00 €
COMMIN	Tabarin – Parc du Calvaire – Amédée		
Roger	Clara – Mairie Gosier – Médiathèque –		
	Gerty Archimède Gosier – Docteur Hélène		
	- Houezel - Périnet - Périnet/Grande		
	Ravine – Dampierre – Dunoyer – Lycée Hôtelier – Saint-Félix – Salines – Plage des		
	Salines – Samt-renx – Sames – Flage des Salines – Sommet Saline – Mare Gaillard –		
	Mare Gaillard Ecole – Carrefour		
	Beaumanoir/		
	RN4 – Petit Havre – Fontaine Petit Havre –		
	Fond Thézand – Carrière – Flibustier –		
	Durivage 2 – Durivage 1 – Durivage –		
	Cimetière - Castaing - Bois Jolan -		
	Ffrench – Poirier – Gissac –		
	LGT Y. Leborgne		
	1 Rotation matin et soir :		
	Départ 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
G 4 131700 4 31310	Mercredi- Samedi : 06h00 -13h15	<i>m</i> :	۸ 1
SAINTE-ANNE B4A	Belle Place - Grands Fonds - Pavillon -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
Transporteur	Saint Protais – Gentilly - Saint Paul - l'Henriette – Richer – Cocoyer - Bel Etang	30,00 €	90,00€
Transport	- Douville - LGT Y. Leborgne	30,00 €	90,00 €
Les 6F	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h10– Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi - Samedi : 06h10– 13h15		
SAINTE-ANNE	Fonds Barotte- Carrefour Deshauteurs -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
B4B	Fouché – Valette – Castaing Montmain –		
<u>Transporteur</u>	Bois Jolan – Ffrench – Poirier – Gissac -	30,00 €	90,00€
Transport	LGT Y. LEBORGNE		
Les 6F	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h10- Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
SAINTE-ANNE	Mercredi - Samedi : 06h10- 13h15 Durivage - Guillon Germain - Maudette -	Trim.	Annual
B4C	Champs vert - Fonds Thézan - Carrière -	111111.	<u>Annuel</u>
Transporteur	Durivage 2 – Durivage 1 - Durivage –	30,00 €	90,00€
Transport	Cimetière – Galbas – Castaing – Bois	23,30 0	20,000
Les 6F	Jolan - Ffrench - Poirier - Gisac - LGT Y.		
	LEBORGNE		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h10– Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi - samedi : 06h10– 13h15		

SAINTE-ANNE B4D	Courcelles - Le Helleux - Chateaubrun -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
Transporteur	Surgy – Richeplaine – Marly - Sainte Rose - Bois Lomard - Cinq Etangs – Bérard –	30,00 €	90,00€
Transport	Douville – LGT Y. LEBORGNE	00,000	30,000
Les 6F	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h10- Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi - Samedi : 06h10– 13h15		
SAINT-	Village- Rés Karukéra – Ecole Pointe des	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
FRANCOIS	Châteaux – Karouane - Le Balaou – Saint		
A1A	Bernard - La Coulée 1 – La Coulée 2 - La	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	Coulée 3 – Golf - LGT Y. LEBORGNE		
CGTS	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi – Samedi : 6h20 - 13h15		
SAINT-	Morne à Cayes - Raisins clairs - Gorot -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
FRANCOIS	Favreau - Bessot - Anse des Rochers -	0.000	 00 0
A1B	Belle Allée – Blonval – Courcelles – Anse à	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	la Barque –Le Helleux – Le Moulin – Cinq		
CGTS	Cent Pas – Châteaubrun - LGT Y.		
	LEBORGNE		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 6h20 - 13h15		
SAINT-	Foyer rural - Route de Pombiray -	Trim.	Annuel
FRANCOIS	Desbonnes – La Princesse – Ancien		
A1C	Moulin – Desvarieux – Rés Sainte-Marthe	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	– Martin Luther King - LGT Y.		
CGTS	LEBORGNE		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V)		
	Mercredi - Samedi : 6h20 - 13h15		
SAINT-	Eglise de Pombiray - Saint-Jacques -	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
FRANCOIS	Bois de Vipart – Saint-Charles – Ecole de		
A1D	Bragelogne – Favreau – Bessot – Anse des	25,00 €	75,00 €
<u>Transporteur</u>	Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la		
CGTS	Barque – Le Helleux – Le Moulin – Cinq		
	Cent Pas – Châteaubrun - LGT Y.		
	LEBORGNE		
	1 rotation matin et soir :		
	Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 6h20 - 13h15		
	wercreai - Sameai : 0n20 - 13n15		

LP BOC CA Pitre)	ALMET - LGT LA PERSEVERA	ANCE (F	Pointe-à-
SAINTE-ANNE A5B	Châteaubrun – Lycée Gissac - Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte –	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
Transporteur CGTS	Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière - Fonds Thézan – Centre des Arts Pointe- à-Pitre 1 rotation matin et soir : Départ : 6h00– Retour : 16h15 (L-M-M-J-V)	55,00 €	165,00 €
SAINT- FRANCOIS	Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe des Châteaux – Kaouane - Le Balaou –	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
A5 <u>Transporteur</u> CGTS	La Coulée 1 – La Coulée 2 - La Coulée 3 – Golf – Place de l'église – Morne à Cayes - Raisins Clairs – Collège A.Macal – Gorot – Favreau – Bessot - Belle Allée – Anse des Rochers - Blonval – Courcelles - Anse à la Barque - LP Boc Calmet/LGT La Persévérance 1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-Retour : 16h15 (L-M-M-J-V)	25,00 €	75,00 €
Maison Fam	iliale & Rurale : MFREO (Baie-	-Mahaul	t)
POINTE-A- PITRE	Centre des Arts – Cités unies – Boulevard Légitimus – Rond-Point	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
181 <u>Transporteur</u> TRANSLOM	Miquel/IUFM - Gerty Archimède Sud - Grand Camp - Agathon - La Jaille - Destrellan 2 - Rondpoint Beausoleil - Gendarmerie Baie-Mahault - Blachon 2 - Blachon 1 - Maison Familiale & Rurale 1 rotation matin et soir: Départ: 06h55 - Retour: 16h55 (L-M-M-J) Vendredi: 06h55-16h15	20,00 €	60,00 €

NAVETTES A L'INTERIEUR DES TERRES		
SAINTE-ANNE Itinéraire A <u>Transporteur</u> CGTS	Courcelles - Le Helleux - Chateaubrun - Surgy - Richeplaine - Marly - Sainte-Rose - Bois de Lomard - Cinq Etang - Bérard - Douville - Poirier - FFrench 1 Rotation Aller/Retour	<u>Gratuit</u>
SAINTE-ANNE Itinéraire B Transporteur CGTS	Guillon Germain – Maudette – Champ Vert – Fonds Barotte – Belle Place – Grands Fonds – Pavillon – Louisiane – Tickens – La Mar – Cavanière – Eucher – Cimetière Sainte-Anne 1 Rotation Aller/Retour	<u>Gratuit</u>





Inscription au transport scolaire 2018-2019

Transport scolaire

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE!

Inscrivez votre enfant sur <u>www.syndicatmixtedestransports.fr</u>, ru « transport scolaire » et remplissez votre formulaire en ligne.



INSCRIPTION AVANT LE 31 JUILLET 2018

. Pour un renouvellement , c'est encore plus simple, munissez-vous de votre identifiant et complétez votre dossier.				
Pour une première demande , connectez-vous avec votre identifiant et suivez les instructions à l'écran.				
☐ 1ère DEMANDE ☐ RENOUVELLEMENT				
Identité de l'élève				
NOM: Sexe: □ F □ M				
Prénom : Date de naissance :				
Scolarité 2018/2019				
Etablissement scolaire :				
Classe: □ Primaire □ Collège □ Lycée □ Autres				
N° circuit et point de montée (à compléter impérativement)				
Circuit n° Point de montée				
Représentant légal □ Parent □ Tuteur □				
Representant legar - Farent - Tuteur -				
NOM:Prénom:				
Tél. fixe : Portable :				
Adresse:				
Code postal/ville				
Courriel:				

Qui est concerné par cet imprimé?

 Tous les élèves domiciliés et scolarisés dans l'agglomération du SMT (Abymes, Baie-Mahault, Désirade, Gosier, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Saint-François).

Si vous optez pour l'inscription en ligne, ne renvoyez pas ce formulaire.

Date et signature

- Je certifie l'exactitude des informations mentionnées sur ce formulaire.
- ◆ J'atteste n'avoir rempli qu'un seul dossier par enfant pour l'année scolaire à venir.
- Je reconnais que l'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement intérieur.

regionient interiour.				
Fait à :		Le:		
	Signature o	<u>bligatoire</u>		
Représentant lé	gal		Elève	

RENOUVELLEMENT	PREMIERE DEMANDE
☐ Justificatif de domicile de	☐ Fiche d'inscription (papier)
moins de 3 mois	☐ Livret de famille (pages
☐ Certificat de scolarité,	parents et élève(s)
attestation d'inscription	☐ Justificatif d'identité du
2018/2019 ou dernier bulletin	parent
scolaire	☐ Justificatif de domicile de
☐ Attestation d'assurance	moins de 3 mois
scolaire 2018/2019	☐ Certificat de scolarité ou
☐ Attestation récente de la CAF	attestation d'inscription ou
	carnet de correspondance
	2018/2019 ou dernier bulletin
	scolaire 2017/2018
	☐ Attestation d'assurance
	scolaire 2018/2019
	☐ Attestation récente de la CAF
	☐ 1 photo d'identité récente
	(Toute autre photo sera refusée)

Syndicat Mixte des Transports Guide Transport Scolaire 2018-2019 – Page | 62

11 - POLES D'INSCRIPTION

Le Syndicat Mixte des Transports vous accueille

Communauté d'agglomération Cap Excellence			
Lieu de résidence	Pôle d'inscription		
	Pôle technique de Cap Excellence (ex Rectorat)		
Abymes	Grand Camp - 97139 Les Abymes		
Pointe-à-Pitre	⊕ 0590 47 72 12		
	₾ 0590 60 47 37 (SMT)		
	Direction de l'Education, de la Culture et des		
	Sports (DECS)		
Baie-Mahault	Cellule Régie Transport		
	Rue de la République - 97122 BAIE-MAHAULT		
	Bâtiment B- porte 35 - 2 0590 41 11 72		

Communauté d'agglomération La Riviera du Levant		
Lieu de résidence	Pôle d'inscription	
La Désirade	Mairie de la Désirade -Service comptabilité Place du maire mendiant – 97127 LA DESIRADE	
	⊕ 0590 20 01 16	
	Direction contrôle de gestion	
	Pôle administratif – Périnet - 97190 LE GOSIER	
Gosier		
	Pôle Enfance et Education	
Sainte-Anne	Direction de la régie scolaire	
	Rue Abbé Grégoire - 97180 SAINTE-ANNE	
	⊕ 0590 88 31 00	
Saint-François	Régie de la Caisse des Ecoles	
	Rue du Commandant Mortenol	
	97118 SAINT-FRANCOIS	
	⊕ 0590 48 92 22	

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS – Centre les Acacias-Belcourt-97122 Baie-Mahault - © 0590 60 47 37- © 0590 60 47 38 - \bowtie transportscolaire@smt.gp / www.syndicatmixtedestransports.fr



